



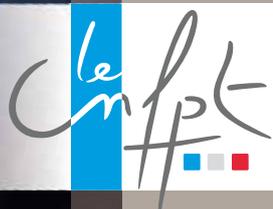
Catégorie

A

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2013



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Catégorie

A

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2013

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	4
I. COMPOSITION DES JURYS	5
1) CONCOURS EXTERNE	5
2) CONCOURS INTERNE	6
3) TROISIÈME CONCOURS	7
II. CORRECTEURS	8
1) CONCOURS EXTERNE	8
2) CONCOURS INTERNE	12
3) TROISIÈME CONCOURS	14
III. EXAMINATEURS	16
1) CONCOURS EXTERNE	16
2) CONCOURS INTERNE	17
3) TROISIÈME CONCOURS	18
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	19
INTRODUCTION	19
I. ORGANISATION	19
II. DÉROULEMENT	20
III. ENSEIGNEMENTS	20
IV. RECOMMANDATIONS	21
CONCLUSION	22
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	23
1) CONCOURS EXTERNE	23
2) CONCOURS INTERNE	25
3) TROISIÈME CONCOURS	25
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS	26
1) CONCOURS EXTERNE	26
2) CONCOURS INTERNE	32
3) TROISIÈME CONCOURS	35
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	37
1) CONCOURS EXTERNE	37
2) CONCOURS INTERNE	41
3) TROISIÈME CONCOURS	45
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS	46
1) CONCOURS EXTERNE	46
2) CONCOURS INTERNE	47
3) TROISIÈME CONCOURS	48

DONNÉES STATISTIQUES	49
IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	49
X. CANDIDATS INSCRITS	49
XI. CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR	49
XII. CANDIDATS PRÉSENTS	50
XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS	51
XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	53
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	53
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE	55
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	58
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	62
5) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	62
XV. CANDIDATS ADMISSIBLES	62
XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES	62
XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	65
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	66
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE	67
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	70
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	73
5) RÉSULTATS D'ADMISSION	73
XVIII. LAURÉATS	73
RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	73
XIX. PROFIL DES LAURÉATS	75

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours administrateur territorial session 2013 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 20 février 2013.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- Concours externe 29 postes
- Concours interne 27 postes
- Troisième concours 4 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 29 avril au vendredi 24 mai 2013 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 31 mai 2013.

Le jury s'est réuni le 28 juin 2013 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits au choix des candidats (Paris, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion) aux dates suivantes :

- Concours externe : du lundi 7 au vendredi 11 octobre 2013
- Concours interne et troisième concours : du lundi 7 au jeudi 10 octobre 2013

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 3 décembre 2013.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, comme suit :

- Concours interne : du 6 au 10 janvier 2014
(4 à 5 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)
- Concours externe : du 13 au 17 janvier 2014
(6 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)
- Troisième concours : les 27 et 28 janvier 2014
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 31 janvier 2014.

La scolarité à l'INET débutera le 2 mai 2014 après qu'une réunion d'information ait été organisée le 19 mars 2014.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE

Président	M. Yves DURUFLE Administrateur territorial Directeur général des services au conseil régional Nord-Pas-de-Calais (59)
Suppléante	Mme Danielle HEBER-SUFFRIN Adjointe au maire de Metz (57)
Élus locaux	Mme Anne-Marie ROYER Conseillère municipale de Troyes (10)
	M. Michel VIGNAL Conseiller régional de Picardie (80)
	Mme Danielle HEBER-SUFFRIN Adjointe au maire de Metz (57)
Fonctionnaires territoriaux	Mme Gwénaëlle DUBEE Ingénieur en chef territorial Ville de Saint-Brieuc (22)
	Mme Chantal MOREAU Administrateur territorial Conseil régional Rhône-Alpes (69)
	M. Yves DURUFLE Administrateur territorial Directeur général des services au conseil régional Nord-Pas-de-Calais (59)
Personnalités qualifiées	M. Renaud DORANDEU Professeur de sciences politiques Université Paris-Dauphine (75)
	M. Roger MORIN Chargé de cours Université de Bretagne Occidentale de Brest (29)
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé Cour de Cassation de Paris (75)

2) CONCOURS INTERNE

Président	M. Yves DURUFLE Administrateur territorial Directeur général des services au conseil régional Nord-Pas-de-Calais (59)
Suppléante	Mme Danielle HEBER-SUFFRIN Adjointe au maire de Metz (57)
Élus locaux	Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF Adjointe au maire de Bordeaux (33)
	M. Eric QUIQUET Vice-président à Métropole communauté urbaine de Lille (59)
Fonctionnaires territoriaux	Mme Danielle HEBER-SUFFRIN Adjointe au maire de Metz (57)
	M. Arnaud BONNIN Ingénieur en chef territorial Ville de Nice (06)
	Mme Anne PIGNON Administrateur territorial Ville de Poitiers (86)
Personnalités qualifiées	M. Yves DURUFLE Administrateur territorial Directeur général des services au conseil régional Nord-Pas-de-Calais (59)
	M. Bruno MALHEY Administrateur territorial Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée (77)
	Mme Claudine SAVEAN Administrateur territorial Conseil général de Meurthe-et-Moselle (54)
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé Cour de Cassation de Paris (75)

3) TROISIÈME CONCOURS

Président	M. Yves DURUFLE Administrateur territorial Directeur général des services au conseil régional Nord-Pas-de-Calais (59)
Suppléante	Mme Danielle HEBER-SUFFRIN Adjointe au maire de Metz (57)
Élus locaux	Mme Sophie CRUZ Adjointe au maire Ste Foy-lès-Lyon (69)
	M. Michel NEUGNOT Conseiller régional de Bourgogne (21)
	Mme Danielle HEBER-SUFFRIN Adjointe au maire de Metz (57)
Fonctionnaires territoriaux	Mme Alice DIBIE - COTA Premier conseiller au Tribunal administratif de Montreuil (93)
	Mme Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE Conservateur territorial du patrimoine Ville de Besançon (25)
	M. Yves DURUFLE Administrateur territorial Directeur général des services au conseil régional Nord-Pas-de-Calais (59)
Personnalités qualifiées	M. François LANGLOIS Chargé de mission Inspection générale de l'Administration Ministère de l'Intérieur (75)
	Mme Isabelle LE DEAUT Administrateur territorial Université de Caen - Basse-Normandie (14)
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé Cour de Cassation de Paris (75)

II. CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Damien AUGIAS

Administrateur territorial, directeur des ressources juridiques et administratives à la ville de Pantin

Madame Marianne BERLINER-SOSTHE

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à l'université de Nice

Madame Sandrine DEMOULIN

Administrateur territorial, directrice régionale adjointe à la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon

Madame Laurence FAUGUE

Professeur agrégé de philosophie au lycée Massena de Nice

Monsieur Gwénaél GONNIN

Enseignant associé à l'École nationale de la magistrature

Monsieur François GROSRICHARD

Ancien journaliste honoraire et grand reporter au journal *Le Monde*

Madame Danielle HEBER-SUFFRIN

Adjointe au maire de Metz

Monsieur Guy LACOUR

Maître de conférences à l'université Montesquieu - Bordeaux IV

Madame Roselyne LEFRANCOIS

Adjointe au maire de Rennes, déléguée aux relations internationales et aux affaires européennes

Monsieur Richard SIORAK

Enseignant-chercheur à la faculté d'économie de l'université Pierre Mendès-France de Grenoble II

Rédaction d'une note de synthèse

Monsieur Jean-Luc BERTOGLIO

Administrateur territorial, directeur général adjoint du pôle ressources, économie et emploi au Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence

Monsieur Gérard CHARNEAU

Administrateur civil hors classe (en retraite)

Madame Mireille CHARNEAU

Conservateur territorial en chef de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Hubert DEGOUL

Ingénieur en chef territorial à la ville de Nîmes

Monsieur Olivier DUBOSC

Administrateur territorial, directeur des services aux entreprises et de l'animation du territoire auprès de DeFacto

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint au conseil général du Vaucluse

Monsieur Roger MORIN

Administrateur territorial (en retraite)

Monsieur Maurice PLANEL

Administrateur civil à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Monsieur Benoît ROCHAS

Administrateur territorial, directeur général délégué de la gestion publique et des finances au conseil régional du Centre

Madame Muriel SAM-GIAO

Administrateur territorial, directrice de l'administration et de la sécurité juridique au conseil général de la Gironde

Composition portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Maître de conférences en économie et directeur du centre de préparation à l'ENA de l'Institut d'études politiques de Rennes

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial au conseil régional d'Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Philippe BUZZI

Administrateur territorial, magistrat à la chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur Jérôme COFFINET

Adjoint de direction au service des études sur les politiques monétaires et financières à la Banque de France, Paris

Monsieur Dominique PAOLI

Administrateur civil au service des études du Sénat

Monsieur Michel RUIMY

Économiste à la Banque de France et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, magistrat financier, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Bretagne

Monsieur Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Directeur des études à l'INSEEC (Institut des hautes études économiques et commerciales) de Paris, maître de conférences en macroéconomie à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Vincent TREMOLET

Consultant indépendant en stratégie de financement et contrôle des organisations

Composition portant sur un sujet de droit public

Monsieur Jean-Noël BILLARD

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Philippe BUZZI

Administrateur territorial, magistrat à la chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur général adjoint au Crédit municipal de Nancy

Monsieur Bertrand FAURE

Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes

Madame Karine FOUCHER

Maître de conférences de droit public, habilité à diriger des recherches (HDR) à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Monsieur Gilles GUIHEUX

Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et professeur de droit public à l'université de Rennes I

Madame Mylène LE ROUX

Maître de conférences de droit public à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Monsieur Bruno MALHEY

Administrateur territorial, directeur général des services à la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée - Val Maubuée

Monsieur Michel VERPEAUX

Professeur de droit public, université de Paris I - Panthéon Sorbonne

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU
Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Composition portant sur un sujet de droit civil

Madame Isabelle DE BENALCAZAR
Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU
Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Composition portant sur un sujet de droit pénal

Monsieur François FOURNIE
Substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

Monsieur Alain OSMONT
Conseiller à la Cour d'appel de Paris

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Madame Elisabeth BONNET-PINEAU
Professeur agrégé de sciences humaines en géographie à l'Institut d'études politiques de Paris et consultante en aménagement du territoire

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY
Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Composition portant sur un sujet de d'histoire contemporaine

Monsieur Gilles CHAMPAGNE
Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Jean DE PRENEUF
Maître de conférences à l'université de Lille III

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT
Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Rémi LEFEBVRE
Professeur de sciences politiques à l'université de Lille II

Composition portant sur un sujet de sociologie

Madame Géraldine BOZEC
Post-doctorante en sociologie politique et associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris

Madame Emmanuelle LATOUR
Sociologue, adjointe à la cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité au ministère des Droits des femmes

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Monsieur Thierry BURGER-HELMCHEN
Professeur des universités et doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg

Monsieur Guy SOLLE
Professeur en sciences de gestion (en retraite)

Composition portant sur un sujet de démographie

Madame Elisabeth BONNET-PINEAU
Professeur agrégé de sciences humaines en géographie à l'Institut d'études politiques de Paris et consultante en aménagement du territoire

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY
Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Monsieur Arnaud ASCENSI

Ingénieur en chef territorial, directeur du service informatique à la ville et à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole

Monsieur Djelali HEDJERASSI

Ingénieur en chef territorial, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et Communauté urbaine de Strasbourg

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Monsieur Jacques OURY

Professeur de chaire supérieure honoraire en mathématiques (en retraite)

Monsieur Christian PITTI

Maître de conférences honoraire (en retraite)

Composition portant sur un sujet de statistiques

Monsieur Louis LE NY

Maître de conférences en mathématiques et chercheur à l'Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) de Rennes (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

Allemand

Madame Christine DEMAISON

Maître de conférences en allemand à l'université Pierre et Marie Curie de Paris VI

Madame Margarete STURM-FOUCAULT

Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques de Paris

Anglais

Madame Faouzia BENDERDOUCHE

Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI

Madame Isabelle DEPARDIEU

Professeur certifié en anglais à l'université de Bourgogne

Arabe moderne

Monsieur Yasser AHMED ABDALLAH

Intervenant à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Monsieur Claude CAMILLY

Chargé de cours d'arabe à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université Sorbonne nouvelle - Paris III

Espagnol

Monsieur Gérard CHOUKROUN

Maître de conférences, professeur permanent d'espagnol et adjoint au responsable du département des langues à l'Institut d'études politiques à Paris

Madame Patricia CHIROT

Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne

Italien

Monsieur Paolo MODUGNO

Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques de Paris

Madame Norma ROMANELLI

Professeur d'italien et responsable formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

Russe

Madame Natalia HOLSTEIN
Traductrice assermentée à Paris

Madame Ada SCHLAEN
Professeur agrégé à Versailles

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Pierre BRUTHIAUX
Conservateur territorial en chef de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Yannick CABARET
Administrateur territorial, directeur des finances à la Communauté d'agglomération Est Ensemble

Monsieur Thomas COLLIN
Administrateur territorial, responsable du service budget au conseil général du Nord

Monsieur Eric LE CLERCQ DE LANNOY
Administrateur civil, adjoint au directeur des services administratifs et financiers au secrétariat général du Gouvernement

Monsieur Olivier PERNET
Administrateur territorial, directeur général adjoint chargé des ressources et des équipements culturels à la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Madame Corinne POISSON
Administrateur territorial, directrice générale adjointe solidarités et vivre ensemble à la Communauté d'agglomération Est Ensemble

Monsieur Jean-Pierre PRUD'HOMME
Conseiller en formation et en communication

Monsieur Eric QUIQUET
Vice-président à la Communauté d'agglomération Lille Métropole

Madame Catherine RIBOT
Professeur de droit administratif à l'université de Montpellier I

Madame Claudine SAVEAN
Administrateur territorial, directrice générale adjointe fonctions ressources au conseil général de Meurthe-et-Moselle

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Monsieur Patrice ALLAIS
Administrateur territorial, directeur général à la Communauté d'agglomération Rennes Métropole

Monsieur Patrick BARBASTE
Administrateur territorial, conseiller à la chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur François BRIERE
Conseiller général de la Manche et enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Pierre-Henri CHAPT
Administrateur territorial, directeur général adjoint en charge du pôle éducation, sport et jeunesse au conseil général des Hauts-de-Seine

Madame Valérie CHATEL
Administrateur territorial, directrice générale adjointe au pôle ressources au conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Fabrice JEANNE
Administrateur territorial, directeur des finances au conseil général de la Manche

Monsieur Jean-François MAILLET
Administrateur territorial, directeur des services financiers à la ville d'Arras

Monsieur Olivier NYS
Directeur général des services de Reims Ville et Reims Métropole

Madame Anne PIGNON

Administrateur territorial, directrice générale adjointe des services animation et vie sociale à la ville et Communauté d'agglomération de Poitiers

Madame Emmanuelle ROCHAS

Administrateur territorial, chargée de mission contrôle et conseil en gestion à la direction générale de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial au conseil régional d'Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Alain DUBOIS

Directeur de l'Institut européen de coopération administrative (IECA) de La Rochelle

Monsieur Yves DURUFLE

Administrateur territorial, directeur général des services au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur Damien THIERRY

Maître de conférences en droit public à l'université de Tours

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Monsieur Guy CARRIEU

Administrateur territorial, directeur général des services au conseil général de la Marne

Madame Rina DUPRIET

Administrateur territorial (en retraite) et adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles et à la vie associative, ville de Buc

Monsieur Marc de MONTALEMBERT

Professeur en politiques sociales (en retraite)

Monsieur Yves RAYMOND

Psychologue territorial (en retraite)

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur général adjoint au Crédit municipal de Nancy

Monsieur Bertrand FAURE

Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes

Monsieur François LANGLOIS

Administrateur civil, chargé de mission à l'Inspection générale de l'administration au ministère de l'Intérieur

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Monsieur Philippe FROUTE

Maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris XII

Monsieur Claude LACOUR

Professeur émérite à l'université Montesquieu - Bordeaux IV et directeur de l'Institut d'économie régionale du Sud-Ouest (IERSO)

Madame Oriane LEBON

Adjointe de direction à la Banque de France

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, magistrat financier, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Bretagne

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial, directeur général adjoint aménagement durable au conseil général du Nord

Monsieur Renaud DORANDEU

Professeur de sciences politiques à l'université Paris-Dauphine

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Madame Gwénaëlle DUBEE

Ingénieur en chef territorial, directrice de l'architecture, des bâtiments et des moyens techniques à la ville de Saint-Brieuc

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial, directeur général des services à Villefranche-sur-Saône

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Monsieur Laurent DOMINGO

Chargé de mission au Centre de recherches et de diffusion juridique au Conseil d'État

Madame Fleur JOURDAN

Directrice générale adjointe de l'unité des affaires juridiques, marchés et qualité au conseil régional d'Ile-de-France

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Luc Alain VERVISCH

Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Madame Rina DUPRIET

Administrateur territorial (en retraite) et adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles et à la vie associative, ville de Buc

Monsieur Yves RAYMOND

Psychologue territorial (en retraite)

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

Monsieur François FOURNIE

Substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Madame Géraldine BOZEC

Post-doctorante en sociologie politique et associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris

Madame Emmanuelle LATOUR

Sociologue, adjointe à la cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité au ministère des droits des femmes

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Monsieur Thierry BURGER-HELMCHEN

Professeur des universités et doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg

Monsieur Guy SOLLE

Professeur en sciences de gestion à l'université Paul Verlaine-Metz

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Monsieur Pascal BRENOT

Directeur du développement territorial à la ville de Lyon

Monsieur Guy CHAPRON

Conseiller technique du Défenseur des droits (en retraite)

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Madame Elisabeth BONNET-PINEAU

Professeur agrégé de sciences humaines en géographie à l'Institut d'études politiques de Paris et consultante en aménagement du territoire

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Monsieur Louis LE NY

Maître de conférences en mathématiques et chercheur à l'Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) de Rennes (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

III. EXAMINATEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Finances publiques et économie financière	Monsieur Pascal FORTOUL Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais
	Monsieur Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial en disponibilité - Consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université Cergy-Pontoise
Droit et gestion des collectivités locales	Madame Nelly FERREIRA Directrice de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Cergy-Pontoise
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint au conseil général du Vaucluse
Questions sociales	Madame Marion LEROUX Administrateur territorial Directrice générale adjointe à la solidarité au conseil général du Val-d'Oise
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au conseil général de la Marne
Informatique	Monsieur Marc JOUHANNEAU Ingénieur en chef territorial, chargé de mission auprès du directeur général des services du conseil régional Centre
	Monsieur Arnaud ASCENSI Ingénieur en chef territorial, directeur du service d'information de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole
Union européenne	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université de Tours - faculté de droit
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au conseil régional d'Ile-de-France
Anglais	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI
	Madame Valérie GACON Professeur d'anglais à l'université de Bourgogne
Allemand	Madame Margaret STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques à Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences à l'université Paris VI-Jussieu
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, à Paris

2) CONCOURS INTERNE

Finances publiques et économie financière	Monsieur Patrick BARBASTE Administrateur territorial, conseiller à la chambre régionale des Comptes d'Alsace
	Monsieur Olivier NYS Directeur général des services à la ville et agglomération de Reims
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Professeur de droit public à l'université de Rennes et directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
	Monsieur Jean- Robert JOURDAN Administrateur territorial, directeur général ressources au conseil général du Nord
Économie	Monsieur Philippe BUZZI Administrateur territorial - Magistrat à la chambre régionale des comptes d'Alsace
	Monsieur Jérôme COFFINET Economiste - Adjoint de direction à la Banque de France
Informatique	Monsieur Marc JOUHANNEAU Ingénieur en chef territorial, chargé de mission auprès du directeur général des services du conseil régional Centre
	Monsieur Djelali HEDJERASSI Ingénieur en chef territorial, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et Communauté urbaine de Strasbourg
Droit public	Monsieur Loïc ROBERT Administrateur territorial, rapporteur extérieur à la Cour des comptes
	Monsieur Bertrand FAURE Professeur d'université agrégé de droit public à l'université de Nantes
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée de classe normale d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI
Allemand	Madame Margaret STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques à Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences à l'université Paris VI-Jussieu
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, à Paris
Italien	Madame Norma ROMANELLI Professeur d'italien et responsable formation à la Chambre de commerce italienne pour la France
	Monsieur Paolo MODUGNO Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques à Paris
Russe	Madame Natalia HOLSTEIN Traductrice assermentée à Paris
	Madame Ada SCHLAEN Professeure agrégée à Versailles
Portugais	Madame Chantal DA SILVA Intervenante en Portugais à l'ESSEC
	Madame Aldeneide MAURIN Enseignante

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques et économie financière	Monsieur Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial en disponibilité - consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université Cergy-Pontoise
	Monsieur Pascal FORTOUL Administrateur territorial - directeur général des services de la communauté d'agglomération du Pays voironnais
Questions sociales	Madame Marion LEROUX Administrateur territorial Directrice générale adjointe à la solidarité au conseil général du Val-d'Oise
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au conseil général de la Marne
Informatique	Monsieur Djelali HEDJERASSI Ingénieur en chef territorial, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et Communauté urbaine de Strasbourg
	Monsieur Marc JOUHANNEAU Ingénieur en chef territorial, chargé de mission auprès du directeur général des services du conseil régional Centre
Droit public	Monsieur Loïc ROBERT Administrateur territorial, rapporteur extérieur à la Cour des comptes
	Monsieur Bertrand FAURE Professeur d'université agrégé de droit public à l'université de Nantes
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée de classe normale d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI
Allemand	Madame Margaret STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques à Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences à l'université Paris VI-Jussieu

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

INTRODUCTION

Présider un jury de concours relève du mythe de Sisyphe et de son rocher. Il faut chaque année repenser l'exercice en apportant sa pierre à l'édifice tout en le reconstruisant à chaque fois. L'obligation préalable consiste alors à réviser les fondamentaux en s'appuyant sur les bases solides qui sont offertes par les exercices précédents et par les conseils avisés du CNFPT.

Or, quels sont ces fondamentaux ?

Nous avons affaire à un des plus importants concours de recrutement de la haute fonction publique territoriale qui doit s'adapter aux besoins évolutifs des collectivités employeurs, qui doit vérifier les aptitudes des candidats à occuper les fonctions diversifiées d'administrateur et enfin, qui doit assurer un recrutement équitable tenant compte de la parité et de la diversité.

Voilà la quadrature du cercle proposée aux 21 membres du jury qui, d'année en année, s'échinent, le temps des épreuves, à trouver la meilleure équation possible, et j'espère que le cru 2013 sera à la hauteur de la réussite et de la réputation des années précédentes.

Car enfin, quelles sont les aptitudes à évaluer ?

Certes les textes définissent réglementairement l'emploi d'administrateur territorial ainsi que les conditions d'accès et les modalités d'organisation du concours. Certes le CNFPT dans sa grande bienveillance apporte la documentation nécessaire dont les rapports des jurys des sessions précédentes pour parfaire nos connaissances. Certes, certains membres du jury ont une expérience de l'intérieur étant lauréats de ce concours et d'autres, une pratique antérieure en ayant déjà participé à des jurys précédents voire à ceux d'autres concours analogues.

Mais tout ceci ne remplace pas la nécessité d'une réflexion personnelle et collégiale, préalable et approfondie qui doit prendre en compte l'ensemble des paramètres de l'équation déjà énoncée.

La question des valeurs du service public et du sens de l'action publique locale devient alors centrale en ces temps de perte de repères et d'approfondissement de la décentralisation.

Par ailleurs, les spécificités des fonctions d'administrateur territorial dans leur dimension sociale et territoriale, la particularité du travail direct avec les élus qui nécessite un sens politique certain et le respect d'une grande déontologie, le rôle de manager public qui amène à conduire des équipes dans le cadre d'un dialogue social approfondi et au bénéfice d'un intérêt général partagé, sont autant d'aspects sur lesquels les aptitudes des candidats sont à vérifier.

La somme des connaissances requises et l'expertise préalablement acquise (pour les candidats internes et les candidats du troisième concours) sont nécessaires mais ne peuvent être suffisantes.

Les débats internes au jury, pour variés et riches qu'ils ont été, préalablement, pendant et jusqu'à l'arrêt de la liste définitive des admis ont permis d'arrêter et de faire vivre un corpus de critères que l'on retrouve dans la grille d'évaluation qui a servi à opérer la sélection des candidats.

Je tiens à cette occasion à remercier sincèrement les membres du jury individuellement et collectivement pour leur participation active, leur hauteur de vue et leur loyauté sans faille qui nous ont permis de prendre toutes nos décisions à l'unanimité tout en respectant l'avis de chacun et de produire ce qui nous a semblé être le meilleur résultat pour cet exercice 2013.

I. ORGANISATION

La journée de formation organisée par le CNFPT à destination de l'ensemble des membres du jury est absolument indispensable pour faire connaissance et souder le groupe, ainsi que pour s'accorder sur les grilles d'évaluation et sur les modalités de déroulement des entretiens.

Le témoignage de la Présidente du jury 2012 a été d'une très grande utilité théorique et pratique pour nous préparer à ce qui nous attendait, d'autant que ses préconisations étaient tout à fait concrètes et s'appuyaient sur un grand retour d'expérience et il me semble indispensable de répéter l'exercice pour la session 2014.

À première vue, neuf membres par jury peut paraître beaucoup et pour le Président une gageure à gérer un tel collectif composé de personnalités si diverses. À l'expérience, neuf personnes, ça fonctionne très bien et ça permet de diversifier les prises de parole, les points de vue et le questionnement. Toute la mécanique de fonctionnement s'est donc mise très naturellement en place par une distribution de paroles et de mises en situation organisée par le Président.

Le mélange par tiers des élus, futurs employeurs, des personnalités qualifiées, regards extérieurs et des administrateurs, futurs collègues, donne une excellente composition enrichissante pour tous par le croisement des parcours, des analyses, et des points de vue.

La présence du psychologue à tous les jurys a joué un grand rôle de facilitateur, d'expertise et de décryptage sur le comportement des candidats ainsi que de fil rouge pour la Vice-Présidente et le Président.

Le fait que les membres du jury aient été également pour la plupart correcteurs d'épreuves écrites, relève également d'une très bonne initiative qui permet de rentrer préalablement et concrètement dans la dynamique du concours et de se mettre au niveau des candidats.

II. DÉROULEMENT

Les 3 jurys ont procédé de manière identique :

- Présentation pendant 10 minutes de l'exposé du candidat sur le texte ou le sujet choisi (sauf pour le troisième concours, où l'exercice consiste en une présentation du parcours personnel et professionnel)

Il est à ce titre tout à fait utile pour les candidats externes et internes de savoir quelle est l'alternative du choix (texte ou sujet) qui n'a pas été retenue. C'est une indication précieuse sur les préférences du candidat et sur l'orientation vers un possible questionnement.

- 5 minutes de questions / réactions sur l'exposé et son sujet
- 3 minutes de présentation personnelle ainsi que du parcours du candidat pour les internes et les externes
- le reste de l'entretien sur une succession de questions/réponses tous azimuts incluant systématiquement une mise en situation.

30 minutes d'entretien peuvent, dans certains cas, paraître très longues en cas de panne du candidat, mais très courtes dans d'autres cas pour se fixer une opinion. Afin de cerner la personnalité et les aptitudes du candidat, il nous a semblé qu'il serait utile afin d'alléger le grand oral et d'avoir un éclairage complémentaire, de mettre en œuvre une épreuve supplémentaire de mise en situation réelle qui consisterait à ce que le candidat puisse réagir à une situation donnée et exposer son plan d'action suivi d'un ensemble de questions/réponses sur ce cas précis. Cela apporterait un éclairage nouveau sur la personnalité du candidat et sur sa capacité opérationnelle. Il conviendrait que cette épreuve soit préalable au grand oral de telle façon que les membres du jury aient connaissance des résultats au moment où le candidat passe son grand oral.

En outre, afin d'avoir une meilleure connaissance des candidats, il nous paraît également indispensable que les membres du jury puissent bénéficier d'une fiche signalétique avec l'état civil, la photo du candidat, sa formation initiale et pour les internes et les 3èmes concours, le parcours et la position professionnelle détenue.

Lorsqu'on auditionne 115 candidats sur les 3 concours et que l'on souhaite récapituler pour bien échelonner les notes, il est important à côté de la grille d'évaluation de pouvoir se remémorer les candidats et la fiche technique serait par ailleurs tout à fait utile pour préparer l'entretien et aller à l'essentiel au moment de la présentation du parcours.

III. ENSEIGNEMENTS

Pour les candidats externes, nous avons constaté que beaucoup d'entre eux sont passés par des classes préparatoires aux concours administratifs : ENA, CNFPT, directeur d'hôpital, administrateur du Sénat et de l'Assemblée sans avoir de perceptions précises des spécificités de chacune des fonctions publiques concernées et des métiers qu'elles offrent, en considérant que l'une vaut l'autre de manière indifférenciée.

Il est certes important pour ces jeunes candidats de réussir un concours qui ouvre la porte de leur vie professionnelle, mais il vaut mieux savoir à quoi on s'engage et vers quels types de métiers on s'oriente au risque de subir de graves désillusions pour l'agent comme pour l'employeur et de courir pendant des années derrière une orientation hasardeuse.

Nous avons noté des valeurs très inégales de ces préparations. Les IEP de Bordeaux et Strasbourg ont présenté indéniablement les meilleurs candidats. Les formations de l'IEP de Paris et des universités ont semblé plus décevantes et certains candidats ont souvent fait preuve d'une certaine suffisance, voire arrogance, dans leur comportement pour ce qu'ils considèrent finalement comme un concours de deuxième zone : culture générale souvent défaillante, connaissances des collectivités territoriales très faibles et mauvaise information de l'actualité par une lecture des journaux et une pratique des médias trop superficielles et trop récentes.

Nous avons souvent eu affaire à des candidats très formatés dans leur présentation et dans leurs réponses, se contentant souvent d'avoir rencontré un ou deux administrateurs territoriaux pour se faire une idée du métier

sans avoir manifesté la volonté de faire des stages plus ou moins longs dans les différentes collectivités.

Nous avons par contre été frappés par le nombre de fonctionnaires d'État qui présentaient **le concours interne**. Leurs motivations tiennent principalement à l'insuffisance de perspective de carrière dans les services de l'État et à la diminution des moyens mis au service des politiques publiques portées par ce dernier. Pour autant, nous avons noté une grande méconnaissance du monde des collectivités territoriales et un choix alternatif en réalité peu motivé par l'intérêt des métiers de la fonction publique territoriale. Une campagne de sensibilisation à l'adresse de nos collègues de l'État paraît indispensable.

Pour ce qui concerne le troisième concours, beaucoup de candidats sont des faux « troisième voie » et sont en fait des candidats qui relèveraient plutôt du concours interne, parce que déjà contractuels, voire même titulaires, intégrés dans des services de collectivités territoriales.

Certes, ces candidats présentent les conditions nécessaires pour se présenter au troisième concours, car ayant déjà eu une vie professionnelle souvent riche en entreprise, en association, en ONG, mais le fait qu'ils aient pour certains, déjà depuis plusieurs années, intégré les collectivités territoriales, leur donne un avantage compétitif indéniable par rapport à de vrais « troisième voie » qui présentent le concours en étant encore en fonction en entreprise, en association...ou en cours de mandat d'élu et il faudrait voir comment poser les limites à ce qui pourrait paraître à terme comme une concurrence déloyale.

Enfin de manière générale, on n'apprend pas aux candidats à gérer le stress. Certains en ont été très handicapés et on ne leur apprend plus, par ailleurs, à faire un commentaire de texte méthodique. Certes, la préparation ne dure que 30 minutes mais souvent le candidat aborde le texte proposé trop vite, part sur un thème sans l'approfondir, se raccroche à une question de cours comme à une bouée de sauvetage et pense que débiter son propos pendant 10 minutes lui assurera une bonne note sans se préoccuper du contenu réel du texte ni de son contexte et encore moins de la problématique soulevée par l'auteur. Dans ces cas là, il vaudrait mieux choisir le sujet plutôt que le commentaire de texte.

On constate également souvent ce qui semble être une absence de réflexion personnelle et une peur de s'engager par crainte d'être mal jugé. Trop souvent, le candidat cherche dans les yeux du jury la bonne réponse qu'il pense devoir servir et, par défaut, reste dans le « politiquement correct » par peur de choquer. Ce phénomène semble accentué par le fait que le jury doit faire preuve de retenue et d'équité ne permettant pas de pousser le candidat dans ses ultimes retranchements au contraire d'un entretien de recrutement, où la parole est libre de tout recours.

Mais où sont l'audace, l'imagination et l'envie ?

IV. RECOMMANDATIONS

Dans les qualités qui font souvent défaut aux candidats, il y a un manque de curiosité, un manque de maturité, un manque d'audace voire un manque d'indignation. On peut s'interroger sur la nature des épreuves et les coefficients attribués. En effet, il se peut qu'un candidat obtenant de bonnes notes d'admissibilité et de bonnes notes aux oraux techniques, notamment dans les matières à option liées à de bonnes connaissances techniques, puisse surmonter une mauvaise, voire une très mauvaise note en grand oral pour être finalement déclaré admis. Cette situation est déconcertante pour l'ensemble des membres du jury concerné qui avait considéré, en attribuant cette note qu'il voulait discriminante, que le candidat ne présentait pas les qualités ni les aptitudes nécessaires pour exercer les fonctions d'administrateur.

Certes, il est important que le candidat ait le niveau de connaissances requis mais la particularité de la fonction publique territoriale est que ces candidats, après 18 mois de scolarité, se trouveront sur le marché du travail et devront se faire recruter. Or, les recruteurs potentiels qui sont représentés dans le jury, en portant une appréciation négative voire très négative, laissent planer de grands doutes sur les chances de ces candidats à pouvoir se faire recruter facilement à l'issue de leur scolarité.

Nous proposons donc que le coefficient des matières à option soit réduit de 2 à 1 ou que le coefficient du grand oral soit augmenté de 2 points.

Il est essentiel de travailler pour les externes voire même pour les internes avec les formations préparatoires au concours afin de valoriser le CNFPT par rapport à l'ENA et de faire en sorte qu'il y ait une spécialisation sur le monde des collectivités territoriales pour que les candidats, principalement externes, puissent se familiariser préalablement et que le fait de présenter le concours d'administrateur territorial ne soit pas un pis-aller par rapport à l'ENA et leur intégration à l'INET un choix par défaut.

Dans ce cadre, la publication par le CNFPT d'annales rassemblant par épreuve les sujets (et textes) déjà soumis aux candidats l'année précédente leurs donnerait des indications précieuses et utiles à leur préparation au concours.

Il nous a semblé intéressant que nos appréciations individuelles portées sur les fiches d'évaluation puissent servir de conseils aux candidats et qu'en les portant à leur connaissance ils puissent s'interroger sur l'opportunité qu'il y a pour eux à se présenter à un concours qui permet d'accéder à des fonctions pour lesquelles, de notre point de vue, ils ne sont pas faits ni prêts et, par conséquent, à les aider à repenser leurs perspectives professionnelles, voire à conseiller à certains de progresser par palier en présentant d'abord le concours d'attaché territorial afin de se familiariser avec les métiers et le monde des collectivités territoriales avant d'envisager des responsabilités d'administrateur.

L'ensemble des membres du jury a par conséquent exprimé le souhait, afin de vérifier la pertinence de leur jugement et d'évaluer leur sélection, de faire en sorte que le CNFPT puisse assurer un suivi de cohorte à différentes étapes de la vie professionnelle des personnes reçues : aptitude à suivre la formation de l'INET, capacité à trouver un employeur et information ultérieure sur la carrière professionnelle. Ce retour d'informations serait utile pour les jurys futurs afin de leur permettre d'orienter leur appréciation sur les candidats qu'ils auront à évaluer.

Tous les postes ouverts au concours 2013 n'ont pas été attribués afin de maintenir le niveau d'exigence d'un concours d'accès à la haute fonction publique. Cependant, ne pas avoir attribué 9 places (8 externes et 1 interne) sur 60 autorisées, soit 15% est un signal inquiétant et malheureusement révélateur d'une baisse générale de niveau (principalement pour le concours externe), et doit nous interroger sur les mesures à prendre pour enrayer cette tendance lourde. Nous n'avons d'ailleurs même pas eu besoin de recourir à la fongibilité pourtant autorisée entre les concours interne et externe pour repêcher de bons candidats qui auraient été placés dans un mouchoir de poche au seuil de l'admission. L'écart était déjà trop grand !

Néanmoins, compte tenu du faible nombre de postes ouverts au troisième concours, de la qualité des parcours qui nous ont été présentés ainsi que de la volonté d'ouvrir l'accès au concours d'administrateur à des personnes issues de la diversité, il nous semble opportun, comme l'année dernière, de nous interroger sur l'opportunité qu'il y aurait à autoriser par décret une fongibilité dans des limites à définir entre des postes qui ne seraient pas pourvus au titre des concours interne et externe avec ceux relevant du troisième concours.

CONCLUSION

Véronique ROBITAILLIE, Présidente du Jury 2012, commençait, pour sa part, son rapport en expliquant que « présider un concours est indubitablement une chance dans la carrière d'un haut fonctionnaire ». Je conclus ce rapport 2013, pour ce qui me concerne, en confirmant volontiers son propos.

Pourquoi ?

- Parce que présider un tel concours est une expérience extrêmement stimulante et intense à vivre en collégialité au sein d'un jury composé de fortes personnalités aux parcours riches et aux compétences diversifiées.
- Parce que c'est l'occasion d'un véritable examen de conscience et de renvoi aux valeurs qui fondent le service public que de participer à cet exercice de « méritocratie républicaine ».
- Parce que c'est revigorant de se confronter aux nouvelles générations et de choisir parmi elles les dirigeants de demain en décelant, parfois malgré eux, leur potentiel et leur aptitude à exercer les fonctions d'administrateur.
- Parce qu'enfin c'est une remise en cause et une réinterrogation constante pour chacun des membres du jury de ses propres certitudes sur l'exercice d'employeur et de dirigeant territorial, et qu'on ne sort pas indemne d'une telle expérience.

D'ailleurs, si le besoin s'en faisait sentir, cette expérience exceptionnelle restera pour nous tous une formidable source de motivation et d'enthousiasme pour les missions des collectivités territoriales et les métiers de la fonction publique territoriale.

Au-delà de ces réflexions finalement plutôt rassurantes, on constate une professionnalisation indéniable et grandissante du processus de sélection dans l'accès à la haute fonction publique territoriale, qui accroît l'exigence que l'on fait peser sur les candidats.

À eux de se montrer à la hauteur, ce dont je ne doute pas pour celles et ceux qui ont été reçus et qui sont sur le point d'intégrer l'INET à la suite de ce concours 2013. Je leur souhaite bonne chance et bon vent pour faire vivre les valeurs du service public local.

Yves DURUFLÉ

Président du jury 2013

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Comment répondre au « sentiment d'insécurité » ?

Rédaction d'une note de synthèse

Les différents enjeux du télétravail.

Composition portant sur un sujet d'économie

Qu'avons-nous appris de six années de crise ?

Composition portant sur un sujet de droit public

Vers une décentralisation à la carte ?

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

La concurrence déloyale.

Composition portant sur un sujet de droit civil

Le mariage aujourd'hui et le nouveau visage de la famille.

Composition portant sur un sujet de droit pénal

L'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs.

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Les métropoles dans la mondialisation.

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

La République et les Français (1945 - 1962).

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Changements de politiques publiques et alternances politiques.

Composition portant sur un sujet de sociologie

Les corps dans la société contemporaine et ses mutations.

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Étude de 4 dossiers.

Composition portant sur un sujet de démographie

Population, environnement et développement.

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Feuille de route de l'administration numérique.

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Impossibilité de retranscrire le sujet.

Composition portant sur un sujet de statistiques

Impossibilité de retranscrire le sujet.

Allemand

Version : Es lebe die europäische Republik !

(*Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 28 mars 2013)

Thème : L'Europe a besoin de sens

(*Alternatives économiques*, Hors-série n° 95, décembre 2012)

Composition : In einem Artikel *der Zeit* vom 31 Mai 2012 schrieb Ulrich Beck (Soziologe und Philosoph) : « Um die Krise Europas zu bewältigen, reicht nicht ein Umbau der europäischen Institutionen (Wirtschaftsregierung, Fiskalunion, Brandmauer, Euro-Bonds). Mit monetären » Rettungsschirmen « allein lässt sich Europa nicht retten. Die Malaise hat ihre Wurzeln darin, dass wir ein Europa ohne Europäer haben. Was fehlt, das Europa der Bürger, kann nur von unten wachsen, aus der Zivilgesellschaft selbst. »

Erklären und kommentieren Sie diese Behauptung !

Anglais

Version : Councils' could cut youth unemployment by 20 %

(*BBC News*, 2 février 2013)

Thème : Les écoles de la « seconde chance » espèrent proposer 12 000 places d'ici à 2012

(*Le Monde*, 26 octobre 2010)

Composition : Policymaking relating to youth will need to address a number of challenges over the coming years if young people are to be supported to play their important role in European societies.

The share of young people who are neither in employment, education or training grew from less than 11 % in 2008 to more than 13 % at the beginning of 2012.

Discuss the challenges states across Europe are facing, often if not always in collaboration with local authorities, to prevent the marginalisation that youth unemployment could induce.

Arabe moderne

Version : La mondialisation d'après Hassan Al-Ali, *Al Watan*, Oman

Thème : Mondialisation et développement d'après José Antonio Ocampo / Juan Martin, *Nation Unies*, 2005

Composition : Comment vous paraît la mondialisation à la lumière de ces 2 textes ? Extrayez les principaux points de vue dans les textes et comparez-les. Avez-vous un point de vue personnel sur la mondialisation ?

Espagnol

Version : Ofensiva del Mercosur contra Washington : discursos de tono antiimperialista con cierta nostalgia setentista.

(*La Nación*, 13 juillet 2013)

Thème : L'Europe doit protéger Snowden

(*Le Monde*, 3 juillet 2013)

Composition : ¿ En qué medida el caso Snowden reactiva tensiones diplomática internacionales ? Usted disertará sobre el alcance de este caso ; sus implicancias económicas e ideológicas, y sus repercusiones políticas, especialmente en América latina.

Grec moderne

Version : La condition pour la croissance

(*Kathimerini*, 25 août 2013)

Thème : Et si la croissance revenait vraiment dans nos « vieux pays » ?

(*Les Echos*, 29 août 2013)

Composition : Quels sont les principaux facteurs qui permettront la croissance économique des pays actuellement en crise ?

Italien

Version : Brutto film francese al G8

(*Il Foglio.it*, 18 juin 2013)

Thème : Exception culturelle : M. Hollande « ne veut pas croire » les propos de M. Baroso

(*Le Monde*, 17 juin 2013)

Composition : Il Candidato esprima la sua personale opinione sulla politica detta dell'eccezione culturale.

Néerlandais

Pas de candidat inscrit

Portugais

Pas de candidat inscrit

Russe

Version : L'exposition « Le sacre du printemps », naissance d'une légende. Pour le 100^e anniversaire de la première du Ballet.

(Site du Musée Pouchkine, juin 2013)

Thème : Cent printemps pour le Sacre

(*Le Figaro*, 19 avril 2013)

Composition : À partir d'une comparaison des différents points de vue exprimés dans les textes proposés, exposez votre jugement sur la mise en scène du ballet « Le sacre du printemps »

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Quelle place pour la démocratie participative ?

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Mise en place d'un réseau social d'entreprise au sein d'une collectivité.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

L'évolution de l'interprétation de la notion d'aides d'État remet-elle en cause les politiques nationales de soutien à des activités d'intérêt général ?

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Les enjeux liés à l'état des lieux du secteur de l'hébergement d'urgence.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Multiplication des normes et égalité des usagers.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

La primauté croissante des logiques économiques (coût, efficacité, évaluation) remet-elle en cause l'organisation et la production du service public local ?

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

L'autonomie des jeunes : quelle intervention des pouvoirs publics ?

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Lancement d'un portail open data municipal.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Nature et spécificités juridiques des agences.

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Environnement actuel des collectivités territoriales et des EPCI, ses origines et les outils d'adaptation des budgets locaux aux difficultés nées de cet environnement.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Accueil des jeunes enfants : création d'un schéma territorial de la petite enfance.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Questions juridiques soulevées à propos de l'agent immobilier.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

La responsabilité civile encourue en cas de préjudice écologique.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

La protection du secret des sources des journalistes.

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Repenser la pauvreté et les solidarités.

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Normalisation comptable et légitimité.

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

La politique de la ville a-t-elle encore un avenir ?

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Relation entre santé et mobilité pour comprendre les tendances démographiques actuelles.

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Étude de l'évolution de la démographie en France depuis 1999.

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Sujet d'actualité a priori assez simple à appréhender mais aussi complexe et délicat dans les problèmes qu'il implique pour la société et les pouvoirs publics. Le niveau général est assez moyen voire médiocre et inférieur à celui des années précédentes. Le sujet n'a visiblement pas séduit la plupart des candidats qui ont majoritairement peu de référence pour pouvoir le traiter et ils ont tendance à confondre les notions de sécurité et de sentiment d'insécurité. Le traitement de la question, fait à travers des réflexions historiques, philosophiques, sociologiques, littéraires dont les candidats peinent à se dégager, est parfois déséquilibré : de bonnes définitions mais les réponses apportées sont souvent minces voire superficielles.

Les propositions pour lutter contre ce sentiment d'insécurité, c'est-à-dire les politiques à mettre en œuvre est moins bien étayé qu'il ne devrait l'être, en particulier ce qui relève de la politique de la ville. L'angle d'analyse retenu est parfois réducteur et fait alors litière de certaines dimensions du sujet. Les connaissances et références mobilisées restent souvent incomplètes. Par ailleurs, nombreuses sont les compositions recelant, approximations, voire inexactitudes ce qui hypothèque leur rigueur. Formulé sous forme de question, le sujet appelait donc une réponse de la part des candidats... Or, ce n'est majoritairement pas le cas : trop souvent, il s'agit de récitation de question de cours et de connaissances théoriques, plus ou moins bien assimilées d'ailleurs.

Les développements proposés, plutôt descriptifs, se révèlent d'une pertinence inégale et les plans adoptés sont rarement convaincants. Aucune copie exceptionnelle et peu sont parvenues à se distinguer par leur maîtrise du sujet et par des références solides à la fois contemporaines et historiques. Ou même à allier un esprit d'analyse (mature et ancré dans le réel et/ou dans la prospective), une réflexion sur le sujet, des connaissances variées, des références et arguments d'autorité comme une maîtrise de la langue. Sur ce dernier point, il est notable que le niveau de français s'est encore dégradé ; l'orthographe et la syntaxe sont

souvent malmenées et nombre de copies ont perdu des points suite à un trop grand nombre de fautes tant orthographiques que grammaticales. Le style utilisé n'est quant à lui pas toujours au niveau attendu. Beaucoup se sont limités à la description du sentiment d'insécurité ou se sont contentés du commentaire d'actualité sans chercher (ou sans être parvenus) à s'en extraire pour proposer une réflexion originale et critique. On reste d'ailleurs sur sa faim quant aux réponses proposées trop souvent axées sur la politique pénale et la police. Très peu sont d'ailleurs parvenus à aboutir à des réponses intellectuellement et concrètement satisfaisantes ou à répondre aux exigences du concours. L'approche de nombreux candidats est très scolaire dans le fond comme sur la forme.

De trop rares candidats ont pris le soin d'élargir leur approche jusqu'aux territoires. Le sujet proposé comme le cadre d'emplois brigué s'y prêtait pourtant bien. Dans l'ensemble, trop peu de copies font preuve d'une compréhension réelle de l'environnement social et politique dans lequel les candidats seront appelés à travailler. Même de bonnes factures, le raisonnement demeure trop souvent abstrait et théorique. Aucune copie ne traite de façon réellement satisfaisante les différents moyens de lutte contre le sentiment d'insécurité et peu abordent le rôle des collectivités territoriales. Même si l'aspect régaliens de la sécurité appelait évidemment une réflexion importante sur l'action de l'État et sur les politiques nationales, trop peu se sont intéressés aux politiques nationales, trop peu se sont intéressés aux politiques locales et parmi les quelques-uns l'ayant fait, peu l'ont fait de façon correcte. On s'interroge alors sur l'appétence des candidats à rejoindre l'univers territorial. La plupart se sont souvent contentés de faire des constats simplistes et superficiels sans jamais faire, par exemple, de développements sur la situation à l'étranger ni même à exprimer une analyse civique.

De plus, à la lecture des copies, on pourrait se poser la question de savoir si la culture générale consiste juste à citer, comme le font quasiment tous les candidats, Hobbes, Rousseau, Elias, Tocqueville, etc... Cela démontre un formatage évident des candidats. Enfin les conclusions sont toujours décevantes car elles ne sont que des résumés du développement.

Plusieurs bonnes copies dont une ou deux particulièrement brillantes se détachent du lot. Elles ont su allier réponses au sujet argumentées, réflexion personnelle, connaissances maîtrisées et qualités rédactionnelles, références d'auteurs pertinentes et utilisées à bon escient pour étayer l'argumentation.

Rédaction d'une note de synthèse

Le niveau est très hétérogène malgré un sujet relativement facile tant sur la commande passée aux candidats que par son contenu. Sans doute trop peu de difficultés d'ailleurs pour mettre à l'épreuve de manière suffisamment discriminante les candidats. Les réponses à apporter à la question posée étant relativement évidentes, il était difficile aux meilleurs candidats de se distinguer par des aptitudes à la résolution de problèmes complexes ou en mettant en balance plusieurs réponses possibles, les caractéristiques du sujet rendant difficile l'élaboration de très bonnes copies. Certains ne sont pourtant pas parvenus à répondre aux questions posées.

Cette épreuve n'est manifestement pas totalement maîtrisée par de nombreux candidats. Même si la technique globale de la note de synthèse est, elle, à peu près acquise par certains, cela n'empêche pas que les prérequis (éléments de forme, plan apparent) soient parfois omis. Les arguments retenus pour étayer les développements relèvent encore trop souvent de l'énumération, les développements généraux demeurent encore trop éloignés des attentes du directeur général et rares sont les copies qui proposent des mesures opérationnelles à partir du dossier.

Beaucoup de candidats se sont limités au minimum requis plutôt que de soigner leur analyse : ils se sont juste contentés de recopier des passages du dossier sans même les reformuler ni les synthétiser a fortiori sans effort de problématisation et/ou de structuration de leurs idées et de leurs propos, ce qui donne un ensemble plutôt décevant.

Aucune démonstration n'est présente et les candidats ont une tendance à se laisser un peu trop vivre au fil des lignes du dossier. La dimension d'organisation, de gestion comme l'aspect d'aménagement du territoire sont rarement abordés quand ils ne sont pas oubliés. Bon nombre de copies demeurent encore déséquilibrées, privilégiant l'aspect interne (mise en œuvre du télétravail) au détriment de l'intervention possible de la collectivité au titre de l'exercice de ses compétences : beaucoup ont eu des difficultés à appréhender les conséquences sur l'ensemble des politiques départementales.

Une proportion élevée a fourni des copies dont la qualité est très en-deçà du niveau requis pour l'exercice des fonctions du poste visé. Les propos de certains dénotent une méconnaissance totale de la réalité des collectivités locales, voire même du monde du travail en général. L'écart entre les bons et moins bons devoirs est tel que l'on peut s'interroger sur les conditions dans lesquelles des candidats, aussi éloignés du niveau attendu, vont jusqu'à se présenter à ce concours.

Toutefois, une part significative de candidats semblent témoigner des qualités et aptitudes requises pour l'accès au cadre d'emplois d'administrateur territorial même si peu semblent posséder les aptitudes à l'expression et au maniement de la langue qu'il est permis d'attendre de la part de candidat à ce niveau de concours : il est regrettable que beaucoup aient rendu des devoirs comportant un nombre anormalement élevé de fautes d'orthographe ; cela est difficilement acceptable à ce niveau d'études.

Sur le fond, si le télétravail a été plutôt bien analysé et ses enjeux plus largement abordés, l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de définir cette notion de télétravail et d'éclairer le lecteur de la note sur les différentes formes possibles. La bonne copie se distinguera par un sens de traitement de la commande clairement exprimé, des développements précis et une argumentation en rapport.

Voici d'ailleurs quelques recommandations à l'intention des futurs candidats.

Dans ce type d'épreuve, la construction d'une problématique formulée dans l'introduction et traduite dans un plan comportant des intitulés suffisamment élaborés est un point de passage obligé pour la réussite de l'exercice proposé. La note exige de la part des candidats l'élaboration de solutions à un problème et de propositions d'action. Faute d'avoir bien intégré ce principe, nombre de candidats restent trop proches du dossier qui leur est soumis. Notamment, ils se croient tenus de s'inscrire dans la tonalité qui en ressort (en l'occurrence, ici, une sorte de chronique de l'essor annoncé du télétravail qui pouvait largement faire l'impasse sur ses limites et ses difficultés de mise en œuvre) ; ils analysent le dossier fourni plutôt que la problématique pour laquelle ils doivent mobiliser leurs propres connaissances et réflexions ; ils ne vont pas assez loin dans l'élaboration de propositions et ne se soucient pas de leur donner un caractère aussi concret et opérationnel que possible.

Enfin, la manière dont s'expriment la plupart, y compris ceux ayant rendu les copies les plus intéressantes sur le fond, est à l'évidence une question à travailler. Il est assez préoccupant de constater que pratiquement aucune copie n'atteint l'excellence à cet égard. Toutes présentent de sérieux défauts : des insuffisances assez classiques dans la construction des phrases (inutilement compliquée dans de nombreux cas) ou la terminologie utilisée (confuse ou imprécise) ; des sacrifices à des modes langagières (le correcteur subit alors une « overdose » d'« enjeux » et de « levier »...) ou recours à des concepts mal maîtrisés et introduits dans l'analyse sans justification explicite (marketing, gouvernance, externalités...)

Composition portant sur un sujet d'économie

Un beau sujet mais qui ne facilitait pas nécessairement la mise en valeur des connaissances économiques car sans doute un peu trop vaste. Il supposait des connaissances précises et il s'agissait de rappeler les caractéristiques de la crise et de distinguer les différences d'approches sur le diagnostic des causes et sur les scénarios de sorties de crise. Il impliquait également de bien suivre l'actualité et d'en maîtriser les mécanismes mis en œuvre. Il a malheureusement été traité majoritairement de manière lacunaire.

Certains ont montré une connaissance très « informée » du sujet : leur formation les a certainement mis en contact avec les problématiques engagées au point, peut-être, que le sujet lui-même aura pu leur être déjà proposé.

La plupart des copies sont rédigées dans un style journalistique et peinent à développer un raisonnement économique. Les candidats se raccrochent sans doute trop à des éléments de culture générale sans mener une véritable réflexion économique : il était attendu qu'ils présentent leurs argumentations au moyen d'une problématique maîtrisée et qu'ils ne se limitent pas à des développements descriptifs traitant de notions plus ou moins assimilées. Globalement, l'effort de réflexion est insuffisant, voire pas abouti : les raisonnements ne sont pas menés à leur terme et il y a trop peu d'éléments circonstanciés, illustrés, documentés et conceptualisés.

On observe une certaine diversité de réflexion personnelle et une difficulté pour certains à apporter une justification à ce qu'ils avançaient. Certains lots de copies sont assez faibles d'où des notes très basses pour quelques-uns : les connaissances en matière de théories économiques sont trop insuffisantes.

En effet, quelques devoirs tranchent par leur méconnaissance assez prononcée des mécanismes (parfois basiques) de l'économie contemporaine. Certains parlent de crise mais sans jamais répondre avec précision à la question du sujet.

D'un autre côté, quelques-uns maîtrisent l'exercice. La problématique proposée, d'une très grande richesse, a permis d'identifier de très bonnes compositions, voire d'excellentes.

Enfin, quelques copies ont perdu des points en raison d'une orthographe défailante. Et une part significative des candidats ne termine pas leurs devoirs ou en bâcle la fin.

Composition portant sur un sujet de droit public

Sujet particulièrement intéressant par sa richesse et d'une forte actualité : il était pertinent d'inscrire la décentralisation au programme de la session 2013 au moment même où de nouveaux textes sont soumis

à discussion. Certains candidats ne l'avaient vraisemblablement pas envisagé, bien qu'il pouvait être attendu, ce qui apparaît d'autant plus regrettable au regard de leur inscription à ce concours.

Un tel sujet était au demeurant accessible par tout candidat ayant un tant soit peu préparé sérieusement le concours et nécessitait à la fois connaissances, sens de l'analyse et esprit de synthèse. Quelques-uns ont fait preuve de connaissances en « droit de la décentralisation » mais ont eu tendance à plaquer des généralités sur le thème proposé. Aussi, ce niveau de connaissance des candidats et leur capacité d'analyse apparaissent vite éloignés des exigences d'un concours de ce niveau.

La généralité et la richesse du sujet permettait à tout à chacun de s'exprimer et n'était donc, à ce titre, pas suffisamment discriminant. Toutefois, il offrait la possibilité de nettement hiérarchiser les copies des candidats entre ceux qui avaient vraiment assimilé le droit administratif, et plus précisément en droit et gestion des collectivités locales, et ceux qui en avaient une maîtrise plus approximative. D'où un éventail des notes important et un niveau assez hétérogène.

D'une manière générale, le sujet a rarement été bien défini en introduction ; les plans et/ou les titres manquent souvent de clarté et ne sont pas toujours adaptés (malgré un effort notoire de construction) : les devoirs sont régulièrement prétextés à retranscrire un cours appris sans lien réel avec le sujet posé. Dans l'ensemble, de nombreux candidats n'ont que partiellement traité le thème, certaines omissions nuisant à la qualité de leurs copies. Pour autant, la question posée était bien plus précise que ne le montre la plupart des compositions, plus préoccupées par une rétrospective générale de la décentralisation que par une ouverture argumentée du débat attendu. Peut-être est-ce dû au fait que certains n'ont pas vu à quoi renvoyait précisément l'acte de la décentralisation à la carte mais aussi par le fait qu'un certain nombre n'ont qu'une connaissance approximative de l'Acte III.

Il s'agissait notamment de bien se centrer sur le sujet dans son acception globale et éviter ce qu'ont fait plusieurs : livrer un discours général sur la décentralisation. L'exercice demandait donc beaucoup de subtilité car il ne fallait pas confondre le sujet avec un autre sur la complexité de l'administration décentralisée : la décentralisation à la carte n'étant qu'un des facteurs d'explication de cette complexité.

Les développements sur l'intercommunalité ne sont pas toujours bien intégrés au sujet, les compétences obligatoires ou optionnelles des communautés d'agglomération et des communautés de communes sont mal connues et la notion d'intérêt communautaire rarement évoquée. En outre, de nombreux candidats ne maîtrisent pas l'apport de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la République ; le principe de subsidiarité et le droit à l'expérimentation – notamment – sont insuffisamment évoqués, de même que la possibilité de créer des collectivités à statut particulier, en métropole comme en outre-mer. L'importante loi du 16 décembre 2010 est également mal connue (à l'exemple des dispositions concernant la création des métropoles et des pôles métropolitains), de même que les projets de loi (en cours d'examen) portant sur la réforme de la décentralisation.

Les résultats sont donc en-deçà dans l'ensemble faute de rigueur suffisante dans l'exposé, d'illustrations récentes appropriées, de perspectives d'évolution et de démonstrations argumentées. D'autres, en revanche, ont su développer une argumentation convaincante et révèlent une bonne compréhension du sujet.

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Aucun candidat présent

Composition portant sur un sujet de droit civil

Sujet d'actualité mais qui pouvait dérouter quelque peu les candidats s'attendant sans doute à un sujet à la teneur juridique plus marquée.

Ce sujet « facilitait » un traitement plus littéraire ou philosophique que juridique. Certains s'y sont trompés. Les correcteurs auraient espérer de meilleures copies compte tenu des débats nés suite au vote de la loi sur le mariage pour tous. Ensemble très moyen.

Composition portant sur un sujet de droit pénal

Sujet plus aisé à traiter que les années passées. Mais le niveau est très contrasté : plusieurs bonnes copies et beaucoup de mauvaises. Ces dernières démontrent des connaissances très faibles en droit pénal et procédure pénale. L'épreuve n'a, à l'évidence, pas été préparée.

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Les copies font majoritairement preuve d'un travail renseigné, rigoureux et précis : les candidats ont préparé avec sérieux le programme. La proximité rédactionnelle de certaines copies laisse même subodorer que le sujet avait peut-être été traité en préparation.

Plusieurs savent aussi intégrer des réflexions d'autres sciences sociales de manière intelligente et pertinente. Un ensemble de qualité où les références bibliographiques sont nombreuses : ils ont manifestement lu les auteurs incontournables, plus que par le passé. Si bien que peu sont là que « par accident ». Aussi, les correcteurs tiennent à souligner l'amélioration du niveau et ne peuvent qu'être satisfaits de cette évolution. C'est encourageant : un bilan positif pour ce « millésime ».

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

Le sujet a été traité de façon satisfaisante par quasi la moitié des candidats. Le thème était un grand classique sans difficultés particulières à condition de bien intégrer ses connaissances au sujet posé.

Majoritairement, les copies sont centrées sur le sujet et articulées de façon correcte autour du pivot qu'est la Grande Guerre. La plupart insiste sur l'importance de la question scolaire et de celle de la laïcité. En revanche, le rôle majeur de la conscription dans le processus de républicanisation est largement sous-estimé quand il n'est pas oublié.

La maîtrise du sujet est inégale. Si l'avant 1898 est plutôt bien présenté, parfois remarquablement, en revanche, ce n'est pas le cas de l'entre-deux guerres en particulier les années 1920. Enfin, l'historiographie est mobilisée à l'occasion mais pas les travaux récents qui sont majoritairement méconnus.

La plupart ont fait preuve de connaissances satisfaisantes sur la III^e République mais le sujet, à la fois très clair et intéressant, a été malmené par près d'un tiers des candidats qui ont juste plaqué sur le thème des connaissances événementielles. Quelques hors sujet se retrouvent dans un certain nombre de copies. Un autre tiers, par contre, témoigne d'une excellente maîtrise tant sur le fond que sur la forme.

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Ensemble satisfaisant avec des copies intéressantes ayant de bons développements et rédigées dans un français clair. Des citations d'auteurs avec leurs remarques ponctuent certains devoirs.

Toutefois, sur certaines copies, les plans sont parfois mal présentés et il y a quelques hors sujet ; Il est relevé que quelques-uns ont de fortes lacunes en ce qui concerne les politiques publiques basées trop souvent sur des faits d'actualité sans mise en perspective.

Composition portant sur un sujet de sociologie

Un sujet faussement « facile » qui a divisé les candidats sur la profondeur d'analyse à témoigner. Le niveau de l'ensemble est très hétérogène. Certains n'ont pas su traiter le sujet tandis que d'autres ont très bien maîtrisé l'exercice.

Globalement, la majorité montrent des qualités formelles évidentes (style, plan structuré et logique, orthographe) ainsi que des connaissances et un usage approprié des références. On peut toutefois regretter cependant l'usage trop rapide voire imprécis des références dans certaines copies. Généralement, on note une absence ou une faiblesse de la réflexion dans certaines copies.

Il est regrettable que la question du corps ne semble évoquer que le « contrôle » de l'État comme dimension de l'action publique là où les collectivités territoriales et les services déconcentrés sont sensés agir au cœur de la cohésion sociale.

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Peu de candidats sur cette option où un peu moins de la moitié ont obtenu la moyenne. Sujet ayant, sans doute, pu dérouter les candidats. Il contenait un dossier assez classique, un autre qui aurait pu être allégé car certaines pages n'apportaient pas de valeur ajoutée et un autre touchait davantage au management ou à la stratégie qu'à la comptabilité.

Plusieurs copies ne font qu'aborder certains dossiers et montrent que les candidats ne sont pas allés au bout de leur développement. Quelques erreurs ont été relevées ainsi que des incohérences. D'autres dossiers n'ont même pas été amorcés par certains. Et quelques-uns ont tendance à confondre chiffre d'affaires et productivité.

Composition portant sur un sujet de démographie

Aucun candidat présent

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Dans la première partie, les candidats n'ont pas compris qu'ils pouvaient pleinement utiliser leur culture générale dans le domaine des systèmes d'information et du numérique pour faire une note d'éclairage sur l'administration numérique.

Dans la seconde, ils n'ont pas su construire une réelle feuille de route structurée en orientations stratégiques déclinées en chantiers concrets. Et en ce qui concerne la partie organisationnelle (gouvernance, démarche projet, évaluation, conduite du changement...), les propositions sont trop limitées.

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Aucun candidat présent

Composition portant sur un sujet de statistiques

Aucun candidat présent

Arabe moderne

La traduction reflète un bon niveau de compréhension même si certains passages ont été traduits dans un sens global sans forcément se référer aux phrases du texte. La composition est structurée et bien argumentée. Beaucoup de fautes de vocabulaire et de grammaire sont relevées mais n'altèrent pas les idées exprimées. Toutefois, la formulation en arabe est parfois approximative et présente quelques lacunes lexicales.

Allemand

Malgré la diversité des notes, on observe sur les neuf copies une connaissance de la langue plutôt satisfaisante. Le lexique est riche et la grammaire plutôt bien maîtrisée. Quatre copies sont d'un excellent niveau.

Anglais

Hormis un candidat, tous ont réussi à mener les tâches jusqu'au bout.

La version est en général mieux réussie que les deux autres exercices. Ce qui démontre que la compréhension de l'anglais n'est pas un problème majeur pour la plupart des candidats. En revanche, l'expression en français comporte souvent de nombreuses fautes de temps et d'accords.

Les omissions dans la traduction sont assez rares et les candidats ont le mérite d'avoir eu recours aux stratégies de contournement devant la difficulté, même si celles-ci ne sont pas toujours réussies.

Le thème n'a pas été très bon globalement par manque d'expressions idiomatiques ou de bons réflexes de traduction (savoir trouver des synonymes) ou de bonnes stratégies de remplacement lorsque l'on ne connaît pas le vocabulaire. Les mêmes fautes d'accords, de conjugaison et de temps se retrouvent en anglais.

Une bonne composition écrite s'appuiera sur les textes proposés à la traduction et proposera également une argumentation personnelle organisée. Certains montrent qu'ils maîtrisent l'exercice. En revanche, d'autres se contentent de simplement reprendre les idées des textes de la version et du thème les uns après les autres. Sans pour autant exclure ces textes, il est dommage que les candidats n'essaient pas d'offrir une perspective plus large en s'inspirant des contextes et des politiques actuelles. Certains ont su avancer des idées très intéressantes mais l'expression en anglais est peu rigoureuse et n'a pas permis un développement convaincant. Il faudrait certainement un peu plus de pratique et de rigueur dans la préparation.

Espagnol

Le niveau des candidats, contrasté, montre des faiblesses grammaticales et verbales récurrentes. La langue française révèle les mêmes fragilités. La composition fait état de répétition des textes proposés et d'un manque global de connaissances approfondies, en particulier concernant les pays d'Amérique latine ainsi qu'une vision superficielle voire naïve des relations internationales. Tout cela se révèle fragile. C'est globalement moyen mais il y a, heureusement, quelques copies excellentes qui sauvent l'ensemble.

Grec moderne

L'unique candidat de cette épreuve a fait preuve de certaines qualités dans le cadre de la version mais sur le thème, il n'a pas toujours su éviter différents écueils. Le niveau de compréhension est plutôt bon dans son ensemble mais il témoigne néanmoins d'un manque d'assimilation de certains termes.

La composition laisse entrevoir les compétences du candidat concernant l'expression écrite (le style est souple) mais n'est pas dépourvue de certaines maladresses grammaticales et syntaxiques. L'ensemble de la composition aurait gagné à être structuré.

Italien

Pas de grands décalages entre les candidats qui ont fait preuve d'une maîtrise linguistique plutôt satisfaisante. Pourtant la rédaction du thème a semble-t-il causé beaucoup de difficultés aux candidats (grammaire, syntaxe, gallicismes et faux sens).

De fréquentes imprécisions grammaticales et orthographiques ponctuent les copies. Le manque de soin dans la présentation formelle est également à noter et a rendu parfois difficile la lecture.

Russe

Une seule copie très moyenne sur les connaissances linguistiques et historiques du candidat. Et ce, malgré un sujet très intéressant sur le centenaire de la première du ballet « Le Sacre du Printemps ».

Pas de candidats inscrits en néerlandais et portugais.

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Le sujet, plutôt classique, ne présentait pas de difficultés particulières et était assez peu discriminant ce qui ne permettait pas de véritable sélection par les connaissances (globalement maîtrisées par une majorité des candidats) ni par le travail du plan (peu de place pour l'originalité et la diversité des propositions de plan : celui retenu est souvent le même). La problématique était intéressante et nécessitait une approche culturelle historique et actuelle.

Le souci de cette épreuve mi composition / mi note de synthèse repose sur le fait que les candidats ne savent pas toujours bien quel usage faire des documents fournis. Les copies sont trop liées au support : un certain nombre ont donc succombé au piège de ne pas suffisamment s'extraire du dossier, ce qui les a donc amenés à davantage faire une note de synthèse qu'une composition de culture générale (cela est peut-être dû au nombre de pages du dossier). Il est très marqué et récurrent que les candidats sont tentés de limiter leur propos à une synthèse du dossier d'une part, et à un commentaire de l'actualité immédiate d'autre part. Au lieu de les aider, le dossier tend à les induire en erreur en leur laissant penser que le paraphraser suffira.

Une véritable dissertation répond au sujet en proposant à la fois un cadrage historique et conceptuel, une argumentation cohérente et, le cas échéant, des préconisations précises et opérationnelles. Ainsi, les candidats doivent présenter un véritable cadrage traduisant une hauteur de vue. Proposer de simples variations sur l'actualité expose à écrire une copie moyenne voire pauvre comportant des propos péremptifs et des conclusions hâtives. Des mises en perspectives, notamment historiques, permettraient d'approfondir la réflexion et aussi de proposer un raisonnement plus abouti. Le souci insuffisant d'argumenter se traduit par la rareté des références. Elle serait sans conséquence si elle était dénuée d'impact sur la qualité de la réflexion.

La présence régulière de certains passages à la frontière du hors sujet démontre une rigueur insuffisante dans le respect du sujet posé. La base de cet exercice est l'analyse des termes du sujet comme point de départ du travail de problématisation : l'introduction doit analyser les termes du sujet. Comme cette analyse est minoritaire, cela a pour conséquence que la problématique est fréquemment énoncée de manière artificielle sans résulter d'une réflexion précise sur la notion de démocratie participative. Trop souvent l'introduction ne permet pas de poser les bases d'une réflexion. Il est nécessaire que les candidats évitent de vouloir absolument réciter des connaissances acquises sans se soucier de la question posée.

La plupart ont démontré un faible degré de connaissances de la démocratie participative sur les fondements conceptuels mais aussi dans une moindre mesure sur les bases juridiques et ses pratiques (celles-ci ayant été envisagées de manière partielle et insuffisamment rigoureuse). Sur les pratiques de la démocratie participative, la plupart ne s'appuient pas sur des cas précisément analysés.

La différence entre chaque copie s'est essentiellement faite sur une problématisation et la capacité des candidats à ouvrir et élargir le sujet ou encore sur la précision des connaissances, la qualité et la clarté de l'argumentation ainsi que sur la pertinence des exemples. La plupart ont une approche essentiellement descriptive avec des propos qui manquent de profondeur. Extrêmement peu de candidats ont cherché à élargir le sujet vers la société civile et très peu ont cherché à mesurer l'impact des NTIC (peut être dû à une méconnaissance des potentialités du Web 2.0). Certains se sont précipités à répondre sur la définition, le rôle de la démocratie participative sans rester focalisés sur la place de celle-ci. Ils ont eu de grandes difficultés à distinguer nettement les notions et la différence entre démocratie directe et démocratie participative.

Les moins bonnes copies correspondent à une absence de problématique. Ainsi, les candidats ayant fait preuve d'un effort de réflexion personnelle structurée et cohérente ont été valorisés même lorsque les connaissances étaient un peu justes. Toutefois, les copies les plus abouties sont celles qui au-delà d'une restitution pertinente du dossier, ont enrichi l'argumentation de références personnelles.

La rédaction, l'orthographe et la syntaxe sont plus ou moins correctes dans l'ensemble mais parfois le style est particulièrement lourd. Quelques devoirs sont terminés dans la hâte (style télégraphique) ce qui démontre une mauvaise gestion du temps. Peu ont réussi à se hausser à un niveau réellement convenable à se distinguer des autres. Quelques copies sortent cependant du lot mais globalement le niveau est moyen voire en-dessous de l'acceptable pour certaines.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Sujet dans l'air du temps, sans réelle difficulté et ne semblant pas poser de problème à la majorité des candidats. Le dossier avait un contenu complet et très riche d'où une relative difficulté pour départager les candidats. Le dossier fournissait les éléments nécessaires à la compréhension d'un réseau social interne et d'appréhender les risques qui l'accompagnent. Les candidats pouvaient ainsi s'inspirer des conduites de management proposées.

Quelques candidats sont à l'aise sur la mise en œuvre opérationnelle et font des propositions d'actions concrètes témoignant d'une bonne appréhension du fonctionnement de la collectivité (ici un conseil général). Et pour une épreuve qui est, par essence, relativement facile vu qu'elle nécessite avant tout de lire le sujet et d'utiliser son bon sens, les résultats sont trop souvent décevants et plutôt moyen.

Toutefois, pour la plupart, les tenants et aboutissants du sujet, fort pertinents, ont bien été saisis. Et qu'il s'agisse des avantages ou des inconvénients des réseaux sociaux, les candidats ont su formuler l'essentiel des enjeux liés à l'utilisation de cet outil.

Le manque de cadrage formel de l'épreuve reste un problème : il génère des copies très hétérogènes. Il faut rappeler aux candidats qu'il convient avant tout de bien comprendre la commande et d'y répondre : il faut au minimum apporter une réponse à la demande formulée et faire le lien entre les préoccupations, dans ce cas, du DGS et la question des réseaux sociaux. Il ne s'agissait évidemment pas de présenter une solution technique parfaite (il n'y a pas « une » bonne réponse au problème posé) mais plutôt de bien cerner les enjeux organisationnels et de proposer un schéma de mise en œuvre de réseaux sociaux réaliste. Là aussi, de nombreuses copies sont décevantes car se limitant bien souvent à aligner des éléments issus du dossier sans les analyser ni même parfois à les prioriser.

Les copies de cette épreuve doivent se situer à la frontière de la note de synthèse, de la note stratégique à un décideur, de la résolution d'un cas pratique. Ici, rares sont les copies répondant à cette triangulation d'objectifs. Nombre d'entre elles remplissent seulement une ou deux de ces fonctions.

Certains devoirs sont trop longs : les copies de 12 pages représentent environ un tiers du lot corrigé par un binôme, ce qui illustre la difficulté à synthétiser : ce volume témoigne aussi d'une incapacité à aller à l'essentiel et la non prise en compte du rôle d'aide à la décision que représente la note. La décision qui incombe au DGS revient dans le cadre de copies de plus de 6 pages, à lui refaire faire un travail d'analyse ce qui n'est pas envisageable dans le contexte actuel d'une collectivité territoriale.

Si globalement les codes de la note de synthèse sont maîtrisés, les candidats ont du mal à proposer dans le contexte de la commande des axes opérationnels : le traitement du sujet est donc moins opérationnel que voulu. Peu sont parvenus à présenter l'aspect opérationnel de la mise en œuvre de l'outil. En ce sens, peu sont résolutoires y compris dans la concertation avec l'ensemble des services. Certaines propositions sont d'ailleurs notablement inadéquates : quelques-uns préconisent de traiter la question des réseaux sociaux par le biais d'une simple note de service. Les candidats manquent de recul, de hauteur de vue et de capacité à analyser des enjeux. La vision stratégique attendue d'un administrateur territorial fait souvent défaut. Trop peu proposent une solution franche et argumentée : très peu tiennent compte de la mise en situation proposée par le sujet tout comme ils se hasardent peu à exprimer franchement un choix quant à l'alternative proposée. Plusieurs ont du mal à prendre position et à développer une stratégie pour la mise en place du réseau social interne avec un plan d'action.

Certains traits communs sont même alarmants : absence très fréquente de définitions, absence de prise de position, parfois absence de plan d'action. Certains thèmes qui sont des enjeux d'importance sont moins creusés voire trop souvent négligés (management, fracture numérique...). Trop de candidats font fi des inquiétudes des autres acteurs cités. La fonction occupée n'est pas innocente : l'oubli de consulter les représentants du personnel ou de préconiser une réunion du comité d'entreprise est trop élevé.

De trop nombreux candidats se bornent à décrire les phénomènes ou à exprimer des recommandations

sans concevoir la note sur dossier comme un outil d'aide à la décision devant aboutir à un plan d'action d'application immédiate. Il est enfin regrettable de constater qu'à ce niveau de concours de fréquentes lacunes rédactionnelles dans le style, la syntaxe et l'orthographe.

Malgré ces défauts qui sont d'autant plus visibles qu'ils proviennent d'aspirants administrateurs territoriaux, certaines copies se retrouvent très nettement au-dessus du lot avec une vision claire, précise et finement analysée des grandes problématiques auxquelles, ici, le département va devoir faire face s'il se décide à mettre en place un réseau social interne, avec des idées personnelles bien replacées dans le contexte. Mais ces copies ne sont que trop rares. Reste à espérer qu'il s'agit de celles de futurs lauréats.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

Sujet aisé, tout à fait d'actualité dont le dossier contenait l'essentiel pour permettre de dégager une problématique finalement assez simple malgré les enjeux politiques et économiques considérables tant pour les États membres que pour la Commission. Toutefois, il était très technique. Ce qui a conduit les candidats à rédiger des notes très, voire trop descriptives et peu originales.

Les copies sont dans l'ensemble très inégales mais reflètent malgré tout un minimum de culture européenne et de savoir-faire en note de synthèse. Mais les candidats ont eu de grandes difficultés à présenter une vision réellement européenne du sujet avec une tendance marquée à ramener les questions au seul contexte français.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Une des difficultés de l'exercice résidait sur le fait qu'il était demandé aux candidats de présenter une note à destination du maire alors que les compétences relatives au sujet relevaient principalement des prérogatives de l'État et des départements. De plus, seul un document constituant le dossier abordait de manière concrète le sujet ce qui a pour conséquence qu'il est devenu l'unique point de repère pour les candidats.

Beaucoup n'ont pas travaillé le sujet dans le sens d'une note de synthèse : la technique de ce type d'exercice n'est pas acquise. La question posée n'est pas prise en compte et le destinataire de la note n'est quasiment jamais présenté. Les informations ne sont pas organisées ni hiérarchisées et à l'arrivée, la note ne revêt pas d'aspect opérationnel.

Certains devoirs sont beaucoup trop longs. Et le niveau général est vraiment très insuffisant pour une épreuve de ce niveau.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Le thème était tout à fait intéressant et riche en matière juridique. Les grandes lignes du dossier comme du sujet ont été comprises. Ces derniers permettaient une synthèse plutôt aisée ; ce qu'une partie non négligeable des candidats sont parvenus à faire.

La présentation des notes est cohérente avec pour la plupart des plans corrects. Mais sur le fond, la qualité des notes est moyenne : très peu se distinguent par leur qualité voire l'originalité des propositions formulées en conclusion.

Dans l'ensemble, l'étude du déclin de l'égalité entre les usagers devant les services publics (déclin provoqué par la multiplication des normes) est insuffisante. Il est vrai que ce point, pourtant essentiel était peu développé dans le dossier mais le document contenait malgré tout les éléments nécessaires pour traiter cette question de façon pertinente. Encore fallait-il « débusquer » les passages traitant de ce thème, ce que de nombreux candidats n'ont pas réussi à faire ! En revanche, la recherche de solution pour pallier à ce déclin a parfois fait l'objet d'une étude intéressante.

Toutefois, les devoirs sont généralement trop longs pour des notes de synthèse. Et plusieurs comprennent souvent des inexactitudes ou des approximations gênantes pour de futurs administrateurs territoriaux : entre loi et règlement, entre Conseil constitutionnel et Conseil d'État... Peu d'illustrations concrètes viennent éclairer les analyses faites par les candidats.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Peu de très mauvaises copies tout comme d'excellentes. Les copies les plus faibles sont notamment celles des candidats qui n'ont pas su gérer le temps imparti : copies inachevées et conclues trop rapidement.

Pour certaines, c'est l'utilisation parcellaire des documents du dossier qui se font remarquer. Ces devoirs ressemblent davantage à des dissertations qu'à des notes de synthèse, les documents ayant été alors utilisés comme des prétextes à l'exposé des opinions des candidats.

La technicité du dossier a permis de faire la distinction des quelques candidats présentant toutes les qualités d'analyse et de synthèse requises pour exercer des fonctions auxquelles peuvent prétendre des

administrateurs territoriaux. Il est très clair que certains maîtrisent manifestement les concepts d'analyse économiques et le fonctionnement des finances publiques. Ceux-là sont parvenus à réaliser des devoirs intelligents et excellents sur le fond et la forme. Mais pour certains, cet aspect technique les a empêchés de hiérarchiser les informations.

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Le sujet a été globalement bien compris. Les introductions sont peu convaincantes car trop générales (généralités que l'on retrouve d'ailleurs parfois dans le reste du devoir). Certaines, malgré leur longueur, sont bien construites et détaillées.

La problématique a été plus ou moins clairement posée. Certains sont parvenus à faire une analyse structurée de la situation actuelle avec des enchaînements précis et logiques. Mais d'autres manquent de précision et les plans sont, par conséquent, mal construits.

Une mise en perspective historique tout comme les raisons légitimant et rendant nécessaire l'investissement des pouvoirs publics sont absents de beaucoup de copies. La réalité des compétences des collectivités territoriales est souvent ignorée. Toutefois, certains exemples sont choisis avec pertinence et utilisés à bon escient.

Les propositions apportées sont parfois peu argumentées et peu originales : il était davantage attendu de la part des candidats des propositions nouvelles plutôt qu'un constat d'échec. Quelques-unes sont malgré tout riches, complètes et concrètes.

Enfin, la gestion du temps a fait défaut à certains : pas de conclusion, écriture bâclée et de plus en plus illisible sur la fin du devoir. Certaines copies présentent une expression faible et des fautes d'orthographe.

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Le sujet d'actualité et les documents fournis permettaient de disposer de solides éléments utiles à l'analyse. Les candidats ont souvent utilisé les informations dont ils disposaient de manière trop générale sans véritable portée opérationnelle et n'apportant pas de réelle valeur ajoutée à la réflexion.

Les candidats ayant une note inférieure à 10 sont ceux qui ne sont pas parvenus à traduire une logique de démonstration et qui ont manqué d'éléments concrets ou de propositions. C'est d'autant plus dommageable que le libellé du sujet proposait une architecture à suivre.

L'objectif de l'épreuve n'a pas été perçu par un certain nombre de candidats. La forme mais également le fond ne semblent pas toujours intégrés : la rédaction, le style et l'orthographe utilisés sont parfois inadaptés à ce type de concours ; absence de propositions concrètes et argumentées. Ces lacunes d'orthographe et de qualités rédactionnelles sont préjudiciables pour les candidats, en particulier pour un concours de ce niveau.

Dans ce type d'épreuve, il est important de dégager des solutions concrètes et opérationnelles visant à éclairer la décision de l'élu. Cette dimension opérationnelle est bien trop souvent délaissée. De plus, quelques devoirs inachevés font apparaître une mauvaise gestion du temps imparti : certains ne contiennent pas de conclusion.

Les candidats ne semblent pas préparés à ce type d'épreuve et les notes remises ne sont pas au niveau du concours d'administrateur territorial.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Sur le fond, l'exercice ne présentait pas de difficultés majeures et la documentation à synthétiser était largement accessible. D'ailleurs, le sujet a été dans l'ensemble assez bien compris.

Quelques candidats ont su identifier l'intérêt et l'argumentaire des documents et les restituer sous la forme d'une note de synthèse globalement correcte. Mais trop maîtrisent mal la technique de la note de synthèse tant sur la forme que sur le style. Cela a permis de distinguer les candidats dont les copies ont pêché soit par leur trop grande superficialité soit par leur longueur excessive.

De nombreuses copies se dispensent de poser dans leurs introductions une problématique et construisent un plan à partir de l'énoncé du sujet.

De manière générale, les candidats gagneraient à muscler leur analyse juridique du sujet ce qui est quand même l'objet du présent exercice.

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Dossier clair, complet et accessible avec un sujet très intéressant et peu technique faisant bien appel à l'esprit de synthèse des candidats. Toutefois, il se détache une grande disparité entre les copies qui n'ont pas été à la hauteur du dossier ni dans le contenu ni dans la forme : difficulté à traiter le sujet pour certains et à exploiter l'ensemble des éléments du dossier.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Un ensemble très moyen. La technique de la note de synthèse est mal maîtrisée et les candidats ont de grandes difficultés dans la rédaction de celle-ci. Une incapacité à hiérarchiser les informations et à les exploiter par la suite a pu être relevée sur la plupart des copies.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Aucun candidat présent à cette épreuve.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Sujet clair et précis dont la netteté n'a pas échappé au seul candidat de cette option.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

Une seule copie. Ensemble plutôt satisfaisant mais il semble que le candidat ait été pris par le temps et n'a pas su le gérer avec toute la rigueur attendue, ce qui est dommageable.

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Les quelques candidats présents à cette option ont assurément démontré des qualités formelles (écriture claire, plan construit de manière logique et explicite...). Ainsi que des qualités de synthèse, d'analyse et des connaissances personnelles pertinentes ont été mobilisées.

Toutefois la richesse des informations et des axes contenus dans le dossier documentaire est largement sous-exploitée. Les correcteurs regrettent que la dimension territoriale de l'action publique et l'évolution du côté de l'État et de ses politiques d'intervention soient peu développés.

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Sujet bien construit, intéressant et d'actualité.

Ensemble moyen et hétérogène. Malgré de bons éléments, les définitions font souvent défaut. Certains devoirs sont pertinents mais à être trop structurés, cela laisse peu de place aux développements. D'autres sont beaucoup trop descriptifs. Quelques copies ne répondent pas totalement à la question mais témoignent néanmoins d'une bonne connaissance générale de la problématique posée.

Quant à d'autres, elles sont hors sujet, ne répondent pas du tout à la problématique. Il est également arrivé que l'exposé ne correspondait pas aux titres annoncés.

Il faudrait également que les candidats parviennent à se détacher des textes du dossier : le copié-collé se retrouve régulièrement dans plusieurs copies.

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

La formulation du sujet ne permettait pas d'entrer des aspects opérationnels : le contenu du dossier était intéressant mais composé essentiellement de documents portant sur le point de vue de l'État et avec une question très large. En conséquence, les candidats ont eu des difficultés à rédiger de véritables notes de synthèse administratives.

La grande majorité des copies en est restée à des propos généraux avec un manque véritable d'analyse.

Cette épreuve a une nouvelle fois fait apparaître, comme les autres années, une très faible connaissance de la politique de la ville (souvent réduite à ce qu'en disent les quotidiens), du rôle des différents acteurs (notamment du rôle précis d'une collectivité territoriale ou des échelons locaux de l'État), des missions des structures nationales et de leur articulation avec les acteurs locaux.

Le niveau général est très moyen (hormis 3 ou 4 copies) ; d'ailleurs plusieurs auraient mérité une note inférieure à 5. Cela confirme que la majorité des candidats du troisième concours relève plutôt de la catégorie A que de futurs A+.

Le sujet très général ouvrait sans doute la porte à des jugements hâtifs, à des a priori et / ou des exposés de généralités. Certains documents du dossier ne reflétaient pas la position et la pratique des collectivités territoriales.

La plupart des candidats se sont contentés de prélever du dossier des éléments factuels, chiffrés... Et donc à transformer l'exercice de synthèse en un copié-collé structuré. Très peu ont élaboré une réelle synthèse avec une réflexion personnelle ce qui aurait pu être utile.

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Aucun candidat présent à cette épreuve.

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Un seul candidat. Excellente copie.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Conversation avec le jury

SUJETS D'ACTUALITÉ :

- « La décentralisation est faite par les élus locaux pour les élus locaux » Marion Paoletti, « *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord* »
- « Penser le fait régional, c'est, en France, penser la différenciation territoriale » Romain Pasquier, « *Le pouvoir régional* »
- L'eurosepticisme
- L'égalité hommes-femmes en politique
- L'impôt en France
- Autonomie et interdépendance des politiques budgétaires des États dans l'Union européenne
- L'impact de l'effet ciseaux sur les budgets des collectivités territoriales
- Les métropoles viennent-elles faciliter ou compliquer le jeu des acteurs du territoire ?
- Le principe de neutralité du service public
- Les conflits de génération au sein des organisations
- Le fait métropolitain en France
- Le renforcement de l'intercommunalité
- L'érosion du lien social menace-t-elle la démocratie ?
- La discrimination positive menace-t-elle l'égalité de traitement des citoyens ?
- Ressources naturelles et performance territoriale

COMMENTAIRES DE TEXTE :

- Égalité homme-femme : quatre entreprises sanctionnées
(*L'Express*, 4 septembre 2013)
- Alarmant
(*Libération*, 25 octobre 2013)
- Poètes, vos chantiers !
(*Le Monde*, 24 octobre 2013)
- Rétablir la confiance et l'engagement
(*Le Monde*, 13 novembre 2012)
- Grand Paris : les cadres territoriaux ne veulent pas d'un « monstre bureaucratique »
(*La gazette des communes*, 10 septembre 2013)
- Obama : combien de députés ?
(Edito du *Courrier International*, 5 septembre 2013)
- Dangereux effets d'aubaine
(*Les Echos*, 17 septembre 2013)
- L'impôt, tout bénéfice pour la démocratie
(*Libération*, 1^{er} octobre 2013)

- Trop d'impôt ou pas assez de réforme ?
(*Le Monde*, 29 septembre 2013)
- L'Europe, solidaire des régions
(*Libération*, 18 septembre 2013)
- Intercos vs communes : 2014, chant du cygne communal ?
(*La lettre du cadre*, 14 octobre 2013)
- Lutte contre la fraude fiscale : Bercy veut récupérer 2 milliards de plus en 2013
(*L'Expansion*, 19 juin 2013)
- L'échec du référendum alsacien : un double avertissement
(*Le Monde*, 8 avril 2013)
- Gaz de schiste : les vrais enjeux
(*Les Echos*, 10 avril 2013)
- La rémunération à la performance individuelle : pour ou contre ?
(*La lettre du cadre territorial*, 15 septembre 2013)

Finances publiques

- La péréquation horizontale
- Les relations financières entre communes et EPCI
- Le rôle des élus dans la préparation et le vote du budget
- Le financement public des associations
- Les départements pourront-ils faire face à leurs charges ?
- La clause de compétence générale constitue-t-elle un facteur de dépenses pour les collectivités territoriales ?
- Quelles conséquences de l'abandon de la taxe professionnelle ?
- Les enjeux des financements de la mobilité
- La politique de la Banque centrale européenne, effets et limites
- La loi de programmation des finances publiques
- Les niches fiscales, finalités et équités
- Quelle stratégie adoptée face à la réduction des concours de l'État ?
- Faut-il réformer la fiscalité locale ?
- La dette publique locale
- Y-a-t-il une bonne dette publique ?

Droit et gestion des collectivités territoriales

- L'organisation des compétences des collectivités territoriales doit-elle être différente selon les territoires ?
- Les intercommunalités et leur territoire
- Les nouveaux services périscolaires issus de la réforme des temps scolaires doivent-ils être gratuits ?
- La place des représentants du personnel dans la fonction publique territoriale
- La société publique locale, quelle utilisation pour les collectivités locales ?
- La gestion de l'état civil
- Pouvoir hiérarchique et harcèlement moral
- Les modes de gestion de service public de la culture
- Existe-t-il un « pouvoir local » en France ?
- Les droits de l'opposition dans les collectivités territoriales
- Les collectivités territoriales et le sport
- Management des ressources humaines et fonction publique territoriale
- Politiques publiques locales et inégalités territoriales
- L'exercice de la compétence culturelle par les collectivités territoriales
- La Constitution et l'autonomie financière des collectivités territoriales

Informatique

- Quelles obligations pour la création de fichiers nominatifs informatisés ?
- Les composants physiques du réseau informatique
- Évolution des missions et pouvoirs de la CNIL depuis 2004
- Le système d'information géographique fait-il partie du système d'information de la collectivité ?
- L'e-administration : les enjeux
- Internet, intranet et extranet : quelles interactions ?
- La carte de vie quotidienne (CVQ) est-elle un avantage pour l'utilisateur et pour la collectivité ?
- L'informatique dans les nuages : la fin des directions des systèmes d'information ?
- Le système d'information d'une collectivité
- Le respect des libertés individuelles
- Quels sont les risques informatiques ?
- Le vote électronique a-t-il encore un avenir ?
- Comment se prémunir des risques encourus par un système d'information ?
- Responsable de la sécurité du système d'information et correspondant informatique et libertés doivent-ils être au sein de la DSI ?
- Quels sont les méthodes et les outils pour garantir l'intégrité des données ?

Questions européennes

- La transformation de l'idéal européen au travers de l'élargissement
- Les décisions de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil des ministres : conflits ou convergences ?
- Le pouvoir de décision du Conseil des ministres sur les actes législatifs et budgétaires de l'Union européenne est-il de plus en plus limité ?
- Le principe de subsidiarité limite-t-il le pouvoir des institutions de l'Union européenne ?
- Le rôle du Parlement européen dans le processus budgétaire européen est-il décisif ?
- La politique sociale de l'Union européenne permet-elle une convergence des États vers un modèle de société européenne ?
- La politique des fonds structurels européens favorise-t-elle véritablement le rattrapage des régions en retard en développement ?
- La politique de cohésion économique et sociale favorise-t-elle une meilleure intégration des nouveaux États membres dans l'Union européenne ?
- La fin de l'euro est-elle possible du fait de la crise de l'Union européenne ?
- L'Union européenne a-t-elle un chef ?
- L'Union européenne souffre-t-elle d'une carence démocratique ?
- La Charte des droits fondamentaux : pour quoi faire ?
- La répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres
- La procédure de recours en manquement garantit-elle la bonne application du droit de l'Union européenne par les États membres ?
- Les élargissements successifs de l'Union européenne se sont-ils faits au détriment de son approfondissement ?

Questions sociales

- Les collectivités territoriales participent-elles efficacement à la protection de la petite enfance ?
- Les mineurs étrangers isolés : quel est le point de la situation en janvier 2014 ?
- La prévention et la lutte contre la délinquance des mineurs
- Le logement social en 2014
- Le dispositif de santé mentale dans la planification sanitaire française
- Le logement pour tous est-il un objectif réaliste ?
- Lutter contre la précarité énergétique

- L'insertion professionnelle des personnes handicapées
- L'hébergement des personnes sans domicile
- Le dialogue social
- La participation citoyenne dans l'élaboration des politiques sociales

Anglais

- Privatisation isn't working. It's time for a public service users bill
(*Theguardian.com*, 5 août 2013)
- Library closures: not just a cause for 'lurvies', Eric Pickles
(*Theguardian.com*, 21 décembre 2012)
- Apprenticeship: the debt-free route to a creative and satisfying job
(*Theguardian.com*, 8 octobre 2013)
- Children 'more likely to have can of pop than eat enough fruit and vegetables'
(*The Guardian*, 12 août 2013)
- Welcome to the new dystopia, where children are charged for their own care
(*Theguardian.com*, 14 août 2013)
- Women: want to become a writer, artist or academic? Don't bother
(*Theguardian.com*, 27 septembre 2013)
- Stéphane Hessel : obituary
(*The Guardian*, 28 février 2013)
- Are Manning and Snowden patriots? That depends on what we do next
(*Washington Post*, 16 août 2013)
- Come the agequake, the 'young old' should earn their state pension
(*Theguardian.com*, 7 août 2013)
- Has the ideas machine broken down?
(*The Economist*, 12 janvier 2013)
- Liberty's lost decade
(*The Economist*, 3 août 2013)
- Mutti Merkel Needs to Develop the Vision Thing
(Adapted from <http://www.bloomberg.com>, 27 septembre 2013)
- Philosophy is not a 'ridiculous' pursuit. It is worth funding
(*Theguardian.com*, 17 septembre 2013)
- The protest is only the beginning
(*Washington Post*, 12 juillet 2013)
- Hope that governance will return to Washington
(*Washington Post*, 21 octobre 2013)

Allemand

- Wahlboykott : Nicht wählen geht gar nicht!
(*Die Zeit*, 31 juillet 2013)
- Bundespräsident Joachim Gauck fordert, die Bundesrepublik solle mehr Verantwortung übernehmen;
«Deutschland ist keine Insel»
(*Hamburger Abendblatt Online*, 4 octobre 2013)
- Die Putinversteherin
(*Süddeutsche Zeitung*, 16 octobre 2013)
- Ein Symbol auf der Kippe
(*Die Welt*, 1 novembre 2013)

Espagnol

- ¿El fin de la chino dependencia latinoamericana?
(*El Pais*, 28 juillet 2013)
- ¿Por qué el papa Francisco está fascinando tanto a los jóvenes?
(*El Pais*, 24 juillet 2013)

- El milagro chileno
(*El Pais*, 23 juillet 2013)
- Las dos Latinoamérica se alejan
(*El Pais*, 4 juillet 2013)
- Una oportunidad para Isabel
(*El Pais*, 28 juillet 2013)
- Rajoy celebra que la crisis de España ya no es noticia en la cumbre/Asegura que todos los países reconocen que España ha cumplido sus compromisos
(*El Pais*, 6 septembre 2013)
- Políticos iberoamericanos y prensa: una relación imposible
(*ABC.es*, 9 septembre 2013)
- Arce anuncia tasas bajas para buenos pagadores
(*La Razón*, 9 septembre 2013)
- Industria siembra “incertidumbre” en la producción de energía verde
(*El Pais*, 11 septembre 2013)
- Con “clubes de fumadores”, los bingos eluden la ley antitabaco
(*Clarín.com* - Clarin Digital, 11 septembre 2013)
- BBVA prevé que España crecerá ‘los próximos seis trimestres’
(*El Mundo.es*, 19 septembre 2013)

2) CONCOURS INTERNE

Conversation avec le jury

SUJETS D'ACTUALITÉ :

- État arbitre ou État partenaire des collectivités territoriales ?
- Comment lutter contre la désertification du monde rural ?
- La gratuité des transports collectifs.
- « Égalité » ou « égalité des chances » ?
- « En 1793, déjà, Saint-Just écrivait : les représentants du peuple sont environnés de bureaux; il ne se fait rien et la dépense est pourtant énorme. » (Maya Beauvallet - « Les stratégies absurdes » - Seuil - 2009)
- La souffrance au travail est-elle un problème dans les organisations publiques ?
- « Sieyès : les citoyens nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté » (Cité par Yves Sintomer - « Petite histoire de l'expérimentation démocratique » - La Découverte - 2011)
- Le projet européen a-t-il un sens ?
- Police et population.
- Le service d'intérêt général européen.
- Aménagement des territoires et vieillissement.
- Le principe de précaution.
- L'organisation territoriale des administrations de l'État.
- Le bilan social de la collectivité : outil de management ?
- « Vivre ensemble » aujourd'hui.
- L'identité et l'intégration nationales sont-ils des sujets dont les collectivités territoriales doivent se saisir ?

COMMENTAIRES DE TEXTE :

- La montée des inégalités remet l'État à l'honneur
(*Le Monde*, 12 octobre 2013)
- Les classements Unesco et labels touristiques sont-ils des coups gagnants pour le développement économique ?
(*La gazette des communes* (extrait), 11 octobre 2013)

- Un rapport prône la gratuité des données des établissements publics
(*Le Monde*, 5 novembre 2013)
- Extrait « Le management durable »
(Edition *Chronique sociale*, Alain Astouric)
- Lettre d'information de l'Assemblée des communautés de France
(n°691 - édition du 25/10/2013)
- «Ancré», «mercenaire», «équilibriste»... Les multiples visages du directeur général des services
(*Localtis*, 10 juin 2013)
- Nationaliser les associations ?
(*Actualités Sociales Hebdomadaires*, 27 avril 2012)
- Marisol Touraine met en place un Observatoire national du suicide (extrait)
(*Le Monde*, 11 septembre 2013)
- Extrait « De la IIIe à la IVe République »
(Edition Grasset, André Siegfried, 1956, p.195)
- L'économiste Jeremy Rifkin veut faire du Nord-Pas-de-Calais la région pilote de la transition énergétique d'ici à 2050
(*Le Monde*, 25 octobre 2013)
- L'impôt, tout bénéfice pour la démocratie
(*Libération*, 1^{er} octobre 2013)
- L'Europe, solidaire des régions
(*Libération*, 18 septembre 2013)
- Chômage, production : les nouvelles fractures françaises
(*Le Monde*, 15 octobre 2012)
- La pénibilité au travail, pénibilité à multiples facettes
(*Les cahiers du DRH*, octobre 2010)
- Prostitution et contradictions
(*Libération*, 6 décembre 2013)

Finances Publiques

- La Banque centrale européenne
- Peut-on maîtriser les dépenses locales ?
- La loi de finances et les budgets locaux
- La C.S.G. est-elle l'impôt idéal ?
- Les prélèvements obligatoires en France sont-ils excessifs ou insuffisants au regard d'une gestion durable des finances publiques ?
- La réforme de la fiscalité locale vis-à-vis des entreprises a-t-elle été bénéfique aux collectivités territoriales ?
- Quelles relations financières entre l'État et les collectivités territoriales ?
- Les impôts locaux vous semblent-ils adaptés aux enjeux propres aux collectivités territoriales ?
- Les impôts locaux sur les ménages peuvent-ils être qualifiés d'impôts modernes ?
- L'intercommunalité a-t-elle les moyens d'assumer ses compétences ?
- Information et communication financière : obligation ou luxe ?
- La fiscalité ménage locale, état des lieux et perspectives de réforme.
- Les comptes de l'État, son besoin de financement et sa couverture.
- La taxation des ordures ménagères : TOEM/ROEM
- L'endettement de l'État, son origine, sa gestion et ses perspectives d'évolution.

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Fonction délibérative et fonction exécutive dans les collectivités territoriales
- Les collectivités territoriales et les personnes âgées
- La fiscalité immobilière dans le financement des collectivités territoriales
- La mobilité dans la fonction publique territoriale
- Le département aménageur de son territoire ?

- L'expérimentation, condition de l'initiative locale ?
- Les élus communautaires
- La continuité des services publics locaux
- Schéma départemental de coopération intercommunale et libre administration des collectivités territoriales
- La performance, une nouvelle valeur pour rémunérer les fonctionnaires ?
- Faut-il encore décentraliser ?
- Justification(s) et limite(s) du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales
- Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales
- Évaluer et promouvoir dans la fonction publique territoriale
- Domanialité et gestion du patrimoine des collectivités territoriales

Droit public

- Quel bilan tirer de la réforme de l'administration territoriale de l'État ?
- Le dialogue des juges en France et en Europe
- La simplification administrative en France sous la V^e République
- Le domaine de la loi sous la V^e République
- Les agences et la mise en œuvre des politiques publiques
- La procédure devant le juge administratif
- Le principe de libre administration des collectivités territoriales
- La distinction établissement public et collectivité territoriale
- Le juge constitutionnel juge des libertés
- Le pouvoir réglementaire sous la V^e République
- Normes nationales et normes internationales
- L'évolution de la responsabilité administrative
- Le Président de la République et le Premier ministre sous la V^e République
- Le référendum en France
- La distinction personne publique et personne privée

Économie

- Quelles perspectives pour la croissance économique des États-Unis ?
- Politiques de demande et politiques d'offre.
- Politique monétaire, dette privée, dette publique.
- L'UEM rend-elle nécessaire l'harmonisation fiscale ?
- L'euro est-il surévalué ?
- L'encadrement des activités financières est-il satisfaisant ?
- L'adhésion à l'Union européenne limite-t-elle l'autonomie nationale des politiques économiques ?
- La soutenabilité des taux d'endettement public dans la zone euro.
- La baisse du déficit budgétaire est-elle nécessaire à la croissance économique des pays de l'Union européenne ?
- L'évolution du coût du travail a-t-elle une influence sur l'évolution du taux de chômage ?
- Commerce international et protectionnisme.
- Crise économique et protection sociale
- La baisse des impôts est-elle favorable à la croissance économique ?
- Le libre-échange permet-il de réduire les inégalités de développement ?
- L'augmentation de l'investissement peut-elle suffire à la croissance économique ?

Informatique

- Les réseaux sans fil et les réseaux câblés
- La sauvegarde régulière des données peut-elle être considérée comme de l'archivage électronique ?

- Ville numérique : effet de mode ou un réel progrès pour l'utilisateur ?
- Les grands chapitres d'une charte des bons usages des outils informatiques
- Les courriels sont-ils des correspondances privées ?
- Qu'est-ce qu'un plan de sécurité du système d'information ?
- Comment organiser l'utilisation de matériel personnel (ordiphones...) dans le système d'information de la collectivité ?
- Quels sont les freins à la mutualisation des systèmes d'information entre collectivités ?
- Linux, Windows, Mac : qui doit porter la responsabilité du choix ?

Anglais

- A Bookless Library Opens in San Antonio
(*Time*, 13 septembre 2013)
- An opportunity or a threat? How local government uses social media today
(*The Guardian Professional*, 7 février 2012)
- Country life is not always a bed of roses; it can be a mix of poverty and ill health
(*The Guardian Professional*, 5 juillet 2013)
- Greece's young: Dreams on hold as fight for jobs looms
(*BBC News*, 29 mai 2013)
- What's Holding Japanese Women Back
(*Time Magazine*, 27 septembre 2013)
- Why 'party pills' are legal in New Zealand
(*USA Today*, 25 septembre 2013)
- Get a life
(*The Economist*, 24 septembre 2013)
- Terror, mass shootings don't mean more danger
(*USA Today*, 28 septembre 2013)
- In trying times, defense companies turn to women
(*The New York Times*, 12 mars 2013)
- Good teachers have a surprisingly big impact on their pupils' future income
(*The Economist*, 12 octobre 2013)
- The Great Stagnation of American Education
(*The New York Times*, 7 septembre 2013)
- The rapid advance of artificial intelligence
(*The New York Times*, 14 octobre 2013)
- Smoothies and fruit juices are a new risk to health, US scientists warn
(*The Guardian*, 7 septembre 2013)
- For Detroit, a Crisis of Bad Decisions and Crossed Fingers
(*The New York Times*, 11 mars 2013)
- Luring Workers to Australia's Tourism Industry
(*The New York Times*, 12 mars 2013)

Allemand

- Angela Merkel fehlt der verbindliche Charakter
(Ralph Bollmann: *Die Deutsche. Angela Merkel und wir*, Klett-Cotta Verlag, Stuttgart 2013)
- WHU Business School : Höher, schneller, weiter
(*Die Zeit*, 26 septembre 2013)
- Jeder Jugendliche soll eine Chance erhalten
(*Stuttgarter Zeitung*, 13 novembre 2013)
- Betreuungsgeld-Streit wird am Schluss gelöst
(*Die Welt*, 19 novembre 2013)
- Das Pflichtenheft des Präsidenten
(*Frankfurter Rundschau*, 4 octobre 2013)

Espagnol

- «Ordoliberalismo», el capitalismo a la alemana que manda en Europa
(*ABC.es*, 9 septembre 2013)
- El año en que volvió la esperanza
(*El Tempo*, 8 décembre 2013)
- La verdad es siempre revolucionaria
(*Publico*, 21 décembre 2013)

Italien

- L'Europa e l'appalto dei confini
(*La Repubblica*, 8 octobre 2013)
- Venezia, l'onda lunga della cultura
(*Il Corriere della Sera*, 19 décembre 2013)

Portugais

- Corrupção e destino das cidades
(*Jornal Folha de São Paulo*, on-line, 16 décembre 2013)

Russe

- Почему в России некому работать?
(Эльмира Кадырова, Школа Жизни.ру, 19 octobre 2013)

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques

- Faut-il une loi de financement des collectivités territoriales ?
- Le Conseil constitutionnel et les finances publiques
- Les services publics locaux : modalités de financement
- Peut-on parler de raréfaction de la ressource au niveau des collectivités territoriales ?
- La progressivité de l'impôt
- Préparation, vote et exécution du budget d'une collectivité locale
- Les prélèvements (fiscaux et sociaux) obligatoires en France, niveaux et comparaisons.
- Le contrôle externe des collectivités locales
- Le contrôle de gestion en collectivité locale ?
- Les prélèvements obligatoires ont-ils atteint une limite en France ?

Droit public

- Les autorités administratives indépendantes (AAI)
- Le juge administratif, juge de l'urgence
- Le préfet

Questions sociales

- Le financement de la protection sociale est-il équitablement établi en France ?
- Les agences régionales de santé : bilan de la mise en place et perspectives.
- Rétrospective des politiques d'insertion des jeunes en France.
- Dépendance ou perte d'autonomie ?
- La protection des salariés.
- La formation professionnelle en France.
- La citoyenneté des personnes handicapées
- L'insertion des bénéficiaires du RSA
- L'inclusion scolaire des enfants handicapés

Informatique

- Avantages et inconvénients du logiciel sous licence ?
- La loi informatique et libertés : principes, intérêts et contraintes pour une collectivité

Anglais

- Can Climate Skeptics Save the Planet?
(*Time Magazine*, 27 septembre 2013)
- 'Don't fly @BritishAirways'? How to humiliate brands via social media
(*theguardian.com*, 4 septembre 2013)
- E-cigarettes: Is a smoking alternative being choked by regulation?
(BBC News, 5 juillet 2013)
- To fight climate change, we must trust scientific truth and collective action
(*The Observer*, 21 septembre 2013)
- A grim asylum for tortured exiles in Britain
(*The Guardian*, 11 octobre 2013)
- Better park signs can spur more people to exercise, study says
(*The L.A Times*, 17 octobre 2013)
- Pulling Aid Away, Shutdown Deepens Indians' Distress
(*The New York Times*, 13 octobre 2013)

Allemand

- Bundespräsident Joachim Gauck fordert, die Bundesrepublik solle mehr Verantwortung übernehmen; «Deutschland ist keine Insel» (*Hamburger Abendblatt Online*, 4 octobre 2013)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Les connaissances en droit et gestion des collectivités locales demeurent le plus souvent superficielles. Le programme de la matière n'est pas suffisamment maîtrisé. Les connaissances restent fragiles. Les notions juridiques, les principes et les procédures de base ne sont pas totalement connus.

L'exposé sur le sujet tiré au sort est que trop rarement défini. La présentation demeure de fait imprécise et parfois confuse. Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à soutenir les échanges en s'appuyant sur des connaissances solides et leur intérêt à l'actualité du monde des collectivités territoriales.

Finances publiques

Un niveau global de connaissances est légèrement inférieur sur le plan théorique à ce qu'on pourrait attendre de la part de candidats externes, pour la plupart tout juste issus de l'enseignement supérieur.

Des personnalités très diverses. Certains parvenant réellement à interroger le sens des règles et des dispositifs en place et à saisir les enjeux actuels des finances publiques. En revanche, le sentiment général est que la plupart réexpriment des concepts ou des positions appris ou entendus sans y apporter un esprit suffisamment critique.

Informatique

Niveau hétérogène. Certains candidats ignorent totalement le programme.

Questions sociales

Le niveau de connaissance des candidats est apparu très hétérogène : une moitié d'entre eux ne semble d'ailleurs pas avoir approfondi la matière. Il en résulte des réponses très approximatives et insuffisantes. Par ailleurs, les exposés sont relativement peu construits et les candidats n'expriment pas clairement leur position personnelle.

Il faudrait inciter les futurs candidats à préparer davantage l'épreuve de questions sociales (cf. l'ouvrage « La protection sociale en France », Documentation Française de M. de Montalembert).

Questions européennes

Dans l'ensemble, les candidats ont été très bien préparés à l'épreuve et ont goût à la matière. Le niveau a été satisfaisant, tant sur le plan du contenu, que de la forme. La plupart connaissent les grands enjeux de la construction européenne sont soucieux d'en suivre l'actualité.

Simple difficulté « à dégager une thèse », une conclusion personnelle, parfois, les candidats donnent l'impression de faire trop appel à leur mémoire et ne donnent pas assez leur point de vue. Le profil reste néanmoins très « culture générale » avec parfois un manque de rigueur juridique.

Anglais

Niveaux assez disparates avec toutefois, une majorité de notes supérieures à 10. En règle générale, les candidats semblent bien préparés.

Les notes en-dessous de la moyenne correspondent soit à des candidats possédant une maîtrise de la langue trop faible (lexique, grammaire et conjugaison) soit à ceux manquant de technique de synthèse et de commentaire.

Très souvent, les candidats démontrent une bonne connaissance de l'actualité et quel que soit leur niveau linguistique ils font preuve d'un vrai sens de la communication.

Allemand

Les trois quart des candidats ont un excellent niveau tant au plan linguistique qu'au plan des connaissances de la structure politique allemande. Leur prestation est impressionnante.

Espagnol

Les deux tiers des candidats sont très bien préparés et montrent un niveau de langue excellent et une palette de connaissances remarquables servies par un séjour d'au moins une année en pays hispanophone.

Le dernier tiers peine parfois à tirer son épingle du jeu mais se défend avec dynamisme et allant. L'ensemble reste d'un bon niveau global, supérieur aux attentes des examinateurs.

2) CONCOURS INTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Pas de commentaires particuliers.

Finances publiques

Le niveau global est très moyen sur la forme et la problématique. Les candidats ont du mal à embrasser tout le programme qui, il est vrai, est vraiment très large.

Informatique

Niveau très hétérogène. Il manque d'appropriation du domaine (exemples concrets) pour des candidats du concours interne.

Économie

Forte hétérogénéité entre des candidats ayant bien préparé et disposant de réflexes de raisonnement économique ; ceux non spécialistes mais faisant les efforts nécessaires et enfin, ceux de niveau manifestement insuffisant. Ils montrent une certaine absence de recul et de lecture critique de l'actualité. Certains manquent de pratique opérationnelle ce qui est frappant pour un concours interne. Niveau globalement moyen et assez proche des années précédentes.

Droit public

Prestations orales et cultures juridiques très inégales dans l'ensemble. Pas d'excellent candidat, néanmoins, un petit groupe de candidats présentent un niveau tout à fait satisfaisant. Une majorité de candidats dont le niveau général en droit public doit être considéré comme beaucoup trop faible. La déception touche davantage au fond des exposés qu'à leur présentation.

Anglais

Sentiment d'une meilleure préparation quant à la nature de l'épreuve. L'ensemble des candidats a réussi à s'exprimer en continu pendant le temps imparti malgré les difficultés linguistiques pour certains. Les candidats semblent être au fait de l'actualité internationale ce qui leur a permis d'alimenter leur argumentation.

Allemand

D'une manière générale, les candidats ont un niveau de langue correct. L'écart des notes s'explique essentiellement par la qualité de réflexion et la connaissance de l'actualité.

Espagnol

De bonnes prestations globales et des connaissances avérées. Les candidats ont besoin d'un temps d'échauffement pour prendre le bon rythme de croisière. Des oraux plaisants.

Russe

Une seule candidate avec un très bon niveau.

Italien

Bon niveau de préparation sur le fond mais une grande différence quant à la maîtrise de la langue.

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques

Des candidats d'un bon niveau global mais qui manquent souvent d'une vraie capacité à oser remettre en cause les idées convenues du moment, ce qui peut paraître curieux pour le troisième concours.

Informatique

Le manque de préparation est avéré ce qui donne un niveau très faible à l'ensemble. De plus, l'intérêt des systèmes d'informations dans les collectivités n'est pas quasi jamais abordé voire pas démontré.

Questions sociales

Hormis quelques exceptions, l'insuffisante préparation à l'épreuve est patente. Alors que le sujet relève, le plus souvent, de « la tête de chapitre », il est manifeste que les candidats n'ont pas ouvert l'ouvrage adéquat.

Plus gravement, les connaissances portant sur l'actualité immédiate sont très approximatives, quant à celles qui permettent de relier le sujet aux préoccupations des collectivités territoriales, elles ne sont que trop lacunaires. Il en résulte une grande disparité de note et finalement l'élimination, sur une épreuve mal préparée, de candidats qui présentent par ailleurs des qualités.

Peut-être serait-il opportun de rappeler que les questions sociales ne doivent pas être choisies par défaut, et que si tout le monde pense avoir une idée sur ces questions, l'idée seule n'est pas suffisante à ce niveau de concours !

Droit public

Deux candidats avec des connaissances imprécises et pas toujours bien maîtrisées et un troisième qui ignorait tout de la matière.

Anglais

Malgré un manque apparent de pratique, les candidats sont volontaires et vont au bout de la tâche en général. Ceux ayant eu une note inférieure à 11 doivent enrichir leur vocabulaire par la lecture d'articles de presse et consolider leurs bases grammaticales.

Allemand

Un seul candidat d'un très bon niveau et possédant une impressionnante connaissance du contexte politique allemand.

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe : 29 postes
 Concours interne : 27 postes
 Troisième concours : 4 postes
 Soit un total de 60 postes

X. CANDIDATS INSCRITS

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	410	225	49	684
BORDEAUX	77	40	5	122
RENNES	61	32	3	96
LYON	131	58	12	201
STRASBOURG	62	39	1	102
RÉUNION	10	8	0	18
MARTINIQUE	13	11	3	27
TOTAL	764	413	73	1 250

XI. CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

L'étude de la recevabilité des candidatures a été effectuée après les épreuves écrites par l'autorité organisatrice. Les candidats étaient informés, au moment de l'inscription, que l'administration se réservait le droit de leur retirer leur admission à concourir s'ils ne remplissaient pas les conditions requises.

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	408	222	49	679
BORDEAUX	77	40	5	122
RENNES	61	30	3	94
LYON	131	57	12	200
STRASBOURG	62	38	1	101
RÉUNION	10	8	0	18
MARTINIQUE	13	11	3	27
TOTAL	762	406	73	1 241

XII. CANDIDATS PRÉSENTS

JOUR 1

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	152	121	27	300
BORDEAUX	31	22	3	56
RENNES	15	17	1	33
LYON	43	39	5	87
STRASBOURG	21	23	1	45
RÉUNION	2	2	0	4
MARTINIQUE	5	7	2	14
TOTAL	269	231	39	539

JOUR 2

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	153	119	26	298
BORDEAUX	30	22	3	55
RENNES	15	17	1	33
LYON	45	39	5	89
STRASBOURG	20	22	1	43
RÉUNION	2	2	0	4
MARTINIQUE	5	7	2	14
TOTAL	270	228	38	536

JOUR 3

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	149	118	26	293
BORDEAUX	29	22	3	54
RENNES	15	17	1	33
LYON	45	39	5	89
STRASBOURG	20	22	1	43
RÉUNION	2	2	0	4
MARTINIQUE	5	7	2	14
TOTAL	265	227	38	530

JOUR 4

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	148	114	26	288
BORDEAUX	29	22	3	54
RENNES	15	17	1	33
LYON	44	39	5	88
STRASBOURG	20	21	1	42
RÉUNION	2	2	0	4
MARTINIQUE	5	7	2	14
TOTAL	263	222	38	523

JOUR 5

	Externe
PARIS	148
BORDEAUX	29
RENNES	15
LYON	44
STRASBOURG	20
RÉUNION	2
MARTINIQUE	5
TOTAL	263

XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	376	236	33	645
FEMME	388	177	40	605
TOTAL	764	413	73	1 250

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	272	0	0	272
25 - 29 ans	295	17	0	312
30 - 34 ans	101	116	4	221
35 - 39 ans	42	119	15	176

40 - 44 ans	24	90	31	145
45 - 49 ans	18	44	12	74
50 - 54 ans	9	20	7	36
55 - 59 ans	2	7	3	12
60 ans et plus	1	0	1	2
TOTAL	764	413	73	1 250

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Inférieur au bac	0	2	2	4
Bac	0	15	0	15
Bac+2	1	9	2	12
Bac+3	97	29	0	126
Bac+4	132	65	9	206
Bac+5 ou plus	519	288	60	867
Non renseigné	15	5	0	20
TOTAL	764	413	73	1 250

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace-Lorraine	51	27	2	80
Aquitaine	44	10	1	55
Auvergne	9	3	3	15
Bourgogne	13	6	1	20
Bretagne	33	10	1	44
Centre	14	4	1	19
Champagne-Ardenne	10	8	0	18
Corse	2	4	1	7
Franche-Comté	14	6	0	20
Languedoc-Roussillon	34	13	3	50
Limousin	2	4	1	7
Midi Pyrénées	28	14	3	45
Nord-Pas-de-Calais	29	18	2	49
Normandie	28	9	2	39
Pays de la Loire	27	12	1	40
Picardie	8	5	1	14

Poitou-Charentes	4	6	2	12
Paca	44	29	5	78
Rhône-Alpes	69	32	5	106
Ile-de-France	271	171	33	475
Réunion	10	8	0	18
Guadeloupe	8	4	2	14
Martinique	8	8	1	17
Guyane	2	2	2	6
Chypre	1	0	0	1
Belgique	1	0	0	1
TOTAL	764	413	73	1 250

XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

5 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit civil	14
Droit pénal	28
Géographie économique et humaine	21
Histoire contemporaine	29
Science politique et administrative	74
Sociologie	11
Gestion comptable et financière des entreprises	8
Technologies de l'information et de la communication	9
Allemand	9
Arabe moderne	1
Anglais	40
Espagnol	14
Grec moderne	1
Italien	3
Russe	1
TOTAL	263

Aucun candidat présent en droit des affaires, démographie, mathématiques, statistiques, néerlandais et portugais.

CONCOURS INTERNE

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	110
Économie	112
TOTAL	222

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Union européenne	90
Questions sociales	137
TOTAL	227

TROISIÈME CONCOURS

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	22
Finances publiques et économie financière	4
Questions sociales	12
TOTAL	38

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit civil	1
Droit pénal	1
Sociologie	2
Gestion comptable et financière des entreprises	12
Développement local et politique de la ville	21
Statistiques	1
TOTAL	38

Aucun candidat présent en droit des affaires et en démographie.

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,27	13,10	13,81
Note maximum	19	19	19
Note minimum	0,75	7	7
Note supérieure à 10	113	55	19
Note éliminatoire	19		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,41	12,06	12,26
Note maximum	16	16	15
Note minimum	2,5	8	9
Note supérieure à 10	120	59	20
Note éliminatoire	12		

	COMPOSITION D'ÉCONOMIE (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,37	12,78	12,83
Note maximum	16,5	16,5	16
Note minimum	0	8	9
Note supérieure à 10	161	60	19
Note éliminatoire	6		

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,43	12,52	12,07
Note maximum	16	16	15
Note minimum	1	7,5	8,5
Note supérieure à 10	121	57	17
Note éliminatoire	18		

	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,14	12,40	13,31
Note maximum	19	19	18,5
Note minimum	0	7	10
Note supérieure à 10	156	60	21
Note éliminatoire	13		

CONCOURS INTERNE

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,88	11,35	11,20
Note maximum	15,5	15,5	15,5
Note minimum	0	7,5	7,5
Note supérieure à 10	117	49	18
Note éliminatoire	4		

	VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,61	11,99	12,12
Note maximum	16	16	16
Note minimum	1	9	9
Note supérieure à 10	112	59	25
Note éliminatoire	5		

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)		
	Union européenne // Questions sociales		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,5	11,11	11,42
Note maximum	15	15	14
Note minimum	0	5	5
Note supérieure à 10	111	50	21
Note éliminatoire	4		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)		
	Droit public // Économie		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,41	12,36	12,56
Note maximum	16	16	15
Note minimum	5	8,5	8,5
Note supérieure à 10	137	61	24
Note éliminatoire	0		

TROISIÈME CONCOURS

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
	Moyenne	9,79	11,79
Note maximum	15,5	14,75	14
Note minimum	0	9,5	10,5
Note supérieure à 10	19	10	4
Note éliminatoire	1		

	RÉSOLUTION D'UN CAS (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
	Moyenne	8,97	9,63
Note maximum	13,5	13,5	13,5
Note minimum	6	7	9
Note supérieure à 10	13	5	1
Note éliminatoire	0		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)		
	Droit public // Finances publiques // Questions sociales		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,09	10,96	10,75
Note maximum	14	14	12
Note minimum	5	8	10
Note supérieure à 10	17	10	3
Note éliminatoire	0		

NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)			
Droit civil // Droit pénal // Sociologie //			
Gestion comptable // Développement local // Statistique			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,26	13,54	14,75
Note maximum	18	18	16,5
Note minimum	2	7,5	12,5
Note supérieure à 10	19	11	4
Note éliminatoire	1		

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Présents	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Allemand	12,42	18,5	7,5	6	0
Anglais	8,73	15	1	15	4
Arabe moderne	12,5	12,5	12,5	1	0
Droit civil	10,75	14,5	7,5	10	0
Droit pénal	8,82	15	2	11	1
Espagnol	10,39	16,25	4	7	2
Géographie économique et humaine	10,43	19	3	14	3
Gestion comptable et financière des entreprises	9	15	4,5	3	1
Grec moderne	12,25	12,25	12,25	1	0
Histoire contemporaine	9,79	16	4	15	1
Italien	10,83	11,5	10	3	0
Russe	10,25	10,25	10,25	1	0
Science politique et administrative	11,15	15	7	59	0
Sociologie	10,55	16	2	6	1
Technologies de l'information et de la communication	8,92	11,5	5,75	4	0

Admissibles	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	15,17	18,5	11,5	3	3
Anglais	10,80	15	7,5	7	10
Droit civil	12,13	14,5	11	4	4
Droit pénal	13	15	11	3	3
Espagnol	12,42	14,5	11	3	3
Géographie économique et humaine	12,83	18	10	6	6
Gestion comptable et financière des entreprises	11	11	11	1	1
Histoire contemporaine	14,5	16	13	4	4
Science politique et administrative	12,12	15	9,75	25	26
Sociologie	14,5	16	13,5	3	3
Technologies de l'information et de la communication	11	11	11	1	1

Lauréats	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	15,17	18,5	11,5	3	3
Anglais	12,50	15	10	5	5
Espagnol	12,75	14,5	11	2	2
Géographie économique et humaine	15,5	18	13	2	2
Histoire contemporaine	13	13	13	1	1
Science politique et administrative	12,75	15	10	8	8

CONCOURS INTERNE

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Union européenne	10,57	15	0	57	2
Questions sociales	8,80	14,5	0	54	2

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit public	10,41	14,5	5,5	71	0
Économie	10,42	16	5	66	0

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Union européenne	12,02	15	8,5	29	33
Questions sociales	10,20	14,5	5	21	33

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	12,04	14,5	8,5	31	36
Économie	12,75	16	10	30	30

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Union européenne	12,5	14	9,5	15	16
Questions sociales	9,70	13,5	5	6	10

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	12,32	14,5	8,5	12	14
Économie	12,83	15	10,5	12	12

TROISIÈME CONCOURS

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit public	9,41	13,5	6	10	0
Finances publiques et économie financière	8,88	12,5	6,5	2	0
Questions sociales	8,58	14	5	5	0

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Développement local et politique de la ville	10,17	18	2	10	1
Droit civil	13	13	13	1	0
Droit pénal	9	9	9	0	0
Gestion comptable et financière des entreprises	9,46	12,5	5,5	5	0
Sociologie	11,75	13	10,5	2	0
Statistiques	17,5	17,5	17,5	1	0

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,19	13,5	10,5	7	8
Finances publiques et économie financière	10	10	10	1	1
Questions sociales	10,67	14	8	2	3

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Développement local et politique de la ville	13,86	18	7,5	6	7
Gestion comptable et financière des entreprises	12,25	12,5	12	2	2
Sociologie	11,75	13	10,5	2	2
Statistiques	17,5	17,5	17,5	1	1

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11	12	10	2	3
Questions sociales	10,00	10	10	1	1

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Gestion comptable et financière des entreprises	12,5	12,5	12,5	1	1
Développement local et politique de la ville	15,5	16,5	14	3	3

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Présents	Admissibles	Lauréats
Externe	9,79	12,63	12,92
Interne	9,9	11,71	11,75
Troisième concours	9,88	11,47	11,8

5) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

208 points soit une moyenne de **11,56 / 20** pour le **concours externe**
Soit 64 candidats admissibles

163,5 points soit une moyenne de **10,90 / 20** pour le **concours interne**
Soit 66 candidats admissibles

162,5 points soit une moyenne de **10,16 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 12 candidats admissibles

XV. CANDIDATS ADMISSIBLES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	36	38	10	84
BORDEAUX	5	8	2	15
RENNES	4	4	0	8
LYON	10	12	0	22
STRASBOURG	9	4	0	13
RÉUNION	0	0	0	0
MARTINIQUE	0	0	0	0
TOTAL	64	66	12	142

XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	29	31	6	66
FEMME	35	35	6	76
TOTAL	64	66	12	142

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	55	0	0	55
25 – 29 ans	7	13	0	20
30 – 34 ans	2	25	2	29
35 – 39 ans	0	21	2	23
40 – 44 ans	0	6	6	12
45 – 49 ans	0	1	2	3
50 et plus	0	0	0	0
TOTAL	64	66	12	142

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac	0	1	0	1
Bac+2	0	1	0	1
Bac+3	2	2	0	4
Bac+4	0	5	0	5
Bac+5 ou plus	9	44	10	63
IEP	53	13	2	68
TOTAL	64	66	12	142

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace-Lorraine	5	3	0	8
Aquitaine	4	4	1	9
Auvergne	0	1	0	1
Bourgogne	3	0	0	3
Bretagne	3	1	0	4
Centre	2	1	0	3
Champagne-Ardenne	1	1	0	2
Corse	0	1	0	1
Franche-Comté	1	1	0	2
Languedoc-Roussillon	6	2	0	8
Midi-Pyrénées	1	3	1	5
Nord-Pas-de-Calais	3	2	1	6

Normandie	0	2	0	2
Pays de la Loire	3	0	0	3
Paca	3	8	1	12
Rhône-Alpes	6	3	0	9
Ile-de-France	23	33	8	64
TOTAL	64	66	12	142

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	36	52	7	95
Pas de prépa	28	14	5	47
TOTAL	64	66	12	142

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	29
CNFPT	20
Autre	2
Non renseigné	1
TOTAL	52

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	33
FPT	32
Paris	1
TOTAL	66

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché / Attaché principal / Directeur territorial	31
Attaché d'administration	17
Professeur	5
Contractuel	5
Ingénieur	3
Inspecteur du Trésor public	2
Attaché des administrations parisiennes	1
Militaire	1

Brigadier Police Nationale	1
TOTAL	66

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	22
Strasbourg	9
Aix-en-Provence	5
Bordeaux	4
Toulouse	3
Grenoble	3
Lyon	3
Lille	2
Rennes	2
TOTAL	53

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	11
Élu	1
TOTAL	12

XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales :

Concours externe : 14

Concours interne : 13

Troisième concours : 1

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	4
Anglais	35
Espagnol	11
TOTAL	50

Aucun candidat présent en arabe moderne, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	39
Questions sociales	11
TOTAL	50

CONCOURS INTERNE

4 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	23
Économie	30
TOTAL	53

TROISIÈME CONCOURS

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	1
Finances publiques et économie financière	6
Questions sociales	4
TOTAL	11

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	5
Anglais	26
Espagnol	3
Italien	2
Portugais	1
Russe	1
Informatique	9
TOTAL	47

Aucun candidat présent en arabe moderne, grec moderne et néerlandais.

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	2
Finances publiques et économie financière	4
Questions sociales	5
TOTAL	11

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	1
Anglais	7
Informatique	2
TOTAL	10

Aucun candidat présent en arabe moderne, grec moderne, espagnol, néerlandais, portugais et russe.

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE

CONCOURS EXTERNE

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,04	12,81
Note maximum	17	17
Note minimum	5	8
Note supérieure à 10	26	18

	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,73	15,29
Note maximum	20	20
Note minimum	4	11
Note supérieure à 10	37	21

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 1.5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,14	12,24
Note maximum	16	16
Note minimum	5	6
Note supérieure à 10	28	17

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1.5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,24	13,10
Note maximum	17	17
Note minimum	5	9
Note supérieure à 10	30	20

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,84	11,1
Note maximum	18	18
Note minimum	4	6
Note supérieure à 10	20	11

	INFORMATIQUE (coef. 1)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,75	11,4
Note maximum	19	19
Note minimum	3	5
Note supérieure à 10	19	15

CONCOURS INTERNE

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,87	12
Note maximum	17	17
Note minimum	5	7
Note supérieure à 10	25	20

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,98	11,23
Note maximum	15	15
Note minimum	4	6
Note supérieure à 10	20	19

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 4)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,30	11,04
Note maximum	17	17
Note minimum	3	6
Note supérieure à 10	16	17

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,23	12,44
Note maximum	18	18
Note minimum	4	4
Note supérieure à 10	45	21

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,96	13,26
Note maximum	19	19
Note minimum	7	8
Note supérieure à 10	31	19

TROISIÈME CONCOURS

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,82	13,5
Note maximum	17	17
Note minimum	4	12
Note supérieure à 10	5	4

	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,36	12,5
Note maximum	16	14
Note minimum	2	11
Note supérieure à 10	9	4

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,73	11,5
Note maximum	15	15
Note minimum	2	9
Note supérieure à 10	4	2

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,15	13,67
Note maximum	17	17
Note minimum	5	11
Note supérieure à 10	6	3

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Admissibles	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	16,5	19	10	3	4
Anglais	11,76	20	4	24	35
Espagnol	14,45	18	9	10	11

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1.5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Questions européennes	11,64	16	5	26	39
Questions sociales	9,82	17	5	4	11

Lauréats	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	18,67	19	18	3	3
Anglais	14,69	20	12	13	13
Espagnol	14,7	18	11	5	5

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1.5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Questions européennes	13,06	16	9	15	16
Questions sociales	13,2	17	10	5	5

CONCOURS INTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,04	18	4	15	23
Économie	11,37	18	7	19	30

Admissibles	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	12,3	16	10	4	5
Anglais	11,48	18	7	17	26
Espagnol	14	15,5	11	3	3
Italien	13	16	10	1	2
Portugais	13	13	13	1	1
Russe	19	19	19	1	1
Informatique	11,33	19	7	4	9

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,71	18	4	9	12
Économie	13,07	18	8	12	14

Lauréats	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	13,5	16	12	3	3
Anglais	12,3	18	8	8	10
Espagnol	15,5	15,5	15,5	1	1
Italien	13	16	10	2	2
Portugais	13	13	13	1	1
Russe	19	19	19	1	1
Informatique	13,6	19	8	3	5

TROISIÈME CONCOURS

Admissibles	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	2	2	2	0	1
Finances publiques et économie financière	12,83	16	11	6	6
Questions sociales	11,5	14	9	3	4

Admissibles	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	10	11	9	1	2
Finances publiques et économie financière	9	11	7	1	4
Questions sociales	8	15	2	2	5

Admissibles	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	17	17	17	1	1
Anglais	11,64	17	7	5	7
Informatique	6,5	8	5	0	2

Lauréats	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Finances publiques et économie financière	12,67	14	11	3	3
Questions sociales	12	12	12	1	1

Lauréats	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	9	9	9	0	1
Finances publiques et économie financière	9	9	9	0	1
Questions sociales	14	15	13	2	2

Lauréats	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Anglais	13,67	17	11	3	3

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	10,96	12,78
Interne	12,32	12,19
Troisième concours	9,83	12,17

5) RÉSULTATS D'ADMISSION

377,5 points soit une moyenne de **11,80 / 20** pour le **concours externe**
Soit 21 candidats admis

329,5 points soit une moyenne de **10,98 / 20** pour le **concours interne**
Soit 26 candidats admis

329 points soit une moyenne de **11,75 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 4 candidats admis

XVIII. LAURÉATS

RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

5 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Géographie économique et humaine	2
Histoire contemporaine	1
Science politique et administrative	8
Allemand	3
Anglais	5
Espagnol	2
TOTAL	21

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	3
Anglais	13
Espagnol	5
TOTAL	21

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	16
Questions sociales	5
TOTAL	21

CONCOURS INTERNE

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	14
Économie	12
TOTAL	26

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Union européenne	16
Questions sociales	10
TOTAL	26

4 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	12
Économie	14
TOTAL	26

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	3
Anglais	10
Espagnol	1
Italien	2
Portugais	1
Russe	1
Informatique	5
TOTAL	23

TROISIÈME CONCOURS

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	3
Questions sociales	1
TOTAL	4

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Gestion comptable et financière des entreprises	1
Développement local et politique de la ville	3
TOTAL	4

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Finances publiques et économie financière	3
Questions sociales	1
TOTAL	4

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	1
Finances publiques et économie financière	1
Questions sociales	2
TOTAL	4

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Anglais	3
TOTAL	3

XIX. PROFIL DES LAURÉATS

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	10	17	2	29
FEMME	11	9	2	22
TOTAL	21	26	4	51

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	19	0	0	19
25 – 29 ans	0	2	0	2
30 – 34 ans	2	12	1	15
35 – 39 ans	0	10	1	11
40 – 44 ans	0	2	1	3
45 – 49 ans	0	0	1	1
TOTAL	21	26	4	51

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac	0	1	0	1
Bac+3	2	1	0	3
Bac+4	0	3	0	3
Bac+5 ou plus	1	15	3	19
IEP	18	6	1	25
TOTAL	21	26	4	51

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace-Lorraine	0	1	0	1
Aquitaine	3	2	0	5
Auvergne	0	1	0	1
Bourgogne	2	0	0	2
Bretagne	0	1	0	1
Franche-Comté	1	0	0	1
Languedoc-Roussillon	0	1	0	1
Midi-Pyrénées	0	1	0	1

Nord-Pas-de-Calais	1	1	1	3
Normandie	0	1	0	1
Pays de la Loire	1	0	0	1
Paca	1	5	1	7
Rhône-Alpes	4	0	0	4
Ile-de-France	8	12	2	22
TOTAL	21	26	4	51

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	12	19	3	34
Pas de prépa	9	7	1	17
TOTAL	21	26	4	51

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	6
CNFPT	13
TOTAL	19

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	5
FPT	20
Paris	1
TOTAL	26

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché / Attaché principal / Directeur territorial	19
Attaché d'administration	3
Professeur	1
Ingénieur	1
Attaché des administrations parisiennes	1
Brigadier Police Nationale	1
TOTAL	26

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	9
Strasbourg	4
Bordeaux	2
Aix-en-Provence	1
Grenoble	1
Lille	1
TOTAL	18

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	4
TOTAL	4